

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 190

MONTRÉAL, LE JEUDI 15 AOÛT 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

Une équité coercitive ou facultative?

Après la pause estivale, les activités parlementaires reprennent mardi prochain, à Québec, avec des audiences publiques sur le projet de loi 35 relatif à l'équité salariale. Ces consultations particulières et les décisions qui en découleront mettront à rude épreuve la volonté du gouvernement Bouchard de réaliser l'un des principaux engagements électoraux du Parti québécois.

La coalition patronale continue de s'opposer fermement au projet de loi présenté à la mi-mai et dont l'Assemblée nationale a adopté le principe à la fin de mai. Toutefois, devant la levée des boucliers patronaux, le premier ministre en a suspendu l'adoption et la mise en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Conscient que le gouvernement tient à faire adopter une loi, le patronat en propose une à son tour. La manœuvre est habile, mais elle n'a plus rien à voir, ou si peu, avec les intentions gouvernementales.

Dans l'opposition et en campagne électorale, en effet, le PQ s'est engagé à corriger ce que le jargon législatif appelle «les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine». En d'autres termes, à établir des équivalences salariales entre femmes et hommes qui accomplissent le même travail.

Avec application, le gouvernement Parizeau a scruté la question sous tous les angles, constaté que ses implications étaient énormes, inédites même en Amérique du Nord, à l'exception de l'Ontario (en vigueur depuis à peine deux ans, la loi est en train d'y être anéantie). A la clôture de la grande marche «Du pain et des roses», en juin 1995, l'engagement a été réitéré avec assurance. Cependant, juste avant son départ, fin décembre, M. Parizeau a dû se contenter d'un avant-projet de loi.

Les oppositions étaient trop vives, les consensus à peu près impossibles, il fallait tenter d'arrondir les angles.

La commission parlementaire de l'hiver dernier a fait ressortir vivement que le patronat ne voulait rien savoir d'une loi, tandis que les groupes féminins, les associations populaires et les syndicats, insistent pour que les mesures correctrices aient des dents. Au lieu de se rétrécir, le fossé s'est élargi: les entreprises gonflent les écueils, périls et catastrophes d'une autre intrusion étatique dans les lois du marché et leurs petites et grandes affaires; les femmes et leurs alliés rappellent avec éloquence les injustices et les iniquités dont elles sont victimes et la nécessité d'intervenir avec vigueur et cohérence.

Les enjeux sont lourds. Le premier ministre, qui a ouvert de nombreux chantiers au Sommet de mars et a promis de réduire les charges étatiques, a besoin des grandes entreprises et du patronat pour aller de l'avant en octobre. Le projet de loi 35 les braque en pleine face. C'est pour cela qu'après en avoir fait adopter le principe, le gouvernement n'a pas insisté pour que l'Assemblée en dispose avant l'ajournement estival. C'était un premier gain pour le Conseil du patronat, son président Ghislain Dufour, et tous les patrons regroupés en un imposant front commun.

Ce recul, fût-il temporaire, a semé la crainte parmi les ministres et les groupes qui, depuis des années, bataillent pour l'équité salariale. S'il fallait que le gouvernement, dévoué à la relance économique et à la conciliation envers les investisseurs, renie engagements et promesses? L'interrogation est lancinante, d'autant qu'au sein même du conseil des ministres, ce n'est pas l'enthousiasme délirant en faveur d'une autre loi coercitive envers les employeurs, déjà lourdement grevés de taxes et de charges salariales. Officiellement, l'harmonie règne, mais comme il arrive souvent face à des enjeux majeurs, les attentes des ministres dits des «économiques».

M. Dufour et ses collègues le savent fort bien qui, au lieu de se battre désormais contre le projet de loi 35, en proposent un autre à leur tour: il mise sur la bonne volonté et la collaboration des employeurs, leur laissant une grande marge de manœuvre. Subtilement, il compte sur le désir de désengagement de l'État — qui n'a plus, ici comme ailleurs, les moyens de ses politiques ambitieuses — pour faire miroiter une démarche faite de douceur et de souplesse. M. Bouchard a promis une loi? Fort bien, mais que les employeurs puissent en disposer à leur guise, avec un soupçon de contrainte, certes, mais sans le muscle que les marcheuses «Du pain et des roses» espèrent encore.

Après deux saisons de lune de miel, M. Bouchard arrive à un carrefour. Le projet de loi sur l'équité n'est que l'un des nombreux dossiers que l'arbitre suprême devra trancher, au cours des prochains mois. Lui qui prétend (encore?) qu'il y a une manière québécoise de faire les choses, et qui brandit (encore?) le credo social-démocrate, peut-il éviter de suivre les traces de ses homologues Klein (Alberta) et Harris (Ontario)? En juin, il a promis que la loi 35 sera adoptée à l'automne. «Dans sa forme actuelle, avec des amendements qui devront l'améliorer, dit-il, mais la structure et la substance de la loi devront s'aligner sur le projet de loi qui est déjà déposé et adopté en principe.»

L'aimable offensive patronale aura-t-elle raison de cette détermination? Les compromis inclus dans le projet de mai seront-ils encore édulcorés?

VOIR AUSSI EN PAGE B 2

■ Landry ne dit pas non à la suggestion du CPQ

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal Ensoleillé. Ennuagement en soirée Max: 27
Avis publicsB4	Québec Ensoleillé Max: 24
ClasséesB6	Détails en B6
CultureB8	
ÉconomieB2	
ÉditorialA6	
Le mondeA5	
Mots croisésB4	
Les sportsB5	

LES ACTUALITÉS

Le général Boyle
trompé par ses proches

PAGE A 2



LES ACTUALITÉS

Chômage: Landry contredit
Statistique Canada

PAGE A 4



LE MONDE

Lebed tente de renforcer
la trêve en Tchétchénie

PAGE A 5

Ménard met en garde les activistes anglophones



GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Inquiet de la tournure que le débat linguistique est en voie de prendre, le ministre d'État à la Métropole a adressé hier une sévère mise en garde aux activistes anglophones qui dénigrent le Québec et veulent porter leur campagne à l'étranger, notamment à Wall Street.

Pour bien marquer le coup, Serge

Ménard a lui-même proposé de faire un point de presse, à son arrivée au conseil des ministres. Et pour mieux indiquer à qui il s'adressait, il l'a fait d'abord en anglais, voulant faire entendre la «voix d'un modéré» à ses concitoyens.

Sans toutefois nommer Howard Galganov (qu'il qualifie d'apprenti sorcier), le ministre dit que le seul résultat de la visite que l'activiste projette à New York, ce sera de faire peur à des investisseurs éventuels.

Et ce sera dommageable à l'économie montréalaise, aussi bien pour les anglophones que pour les francophones.

M. Galganov, qui a formé le Québec Political Action Committee et a réussi à rendre bilingue l'affichage commercial dans le West Island, se propose de se rendre dans la métropole américaine, le mois prochain, pour décrier les lois linguistiques québécoises et se plaindre des brimades dont les anglophones seraient

victimes au Québec. M. Ménard rappelle que les lois linguistiques sont légitimes et directement inspirées des limites imposées par les décisions de la Cour suprême du Canada.

VOIR PAGE A 8: MÉNARD

VOIR AUSSI EN PAGE B 1

■ Les Townshippers ne suivront pas les anglo-Montréalais.

Artiste à l'œuvre

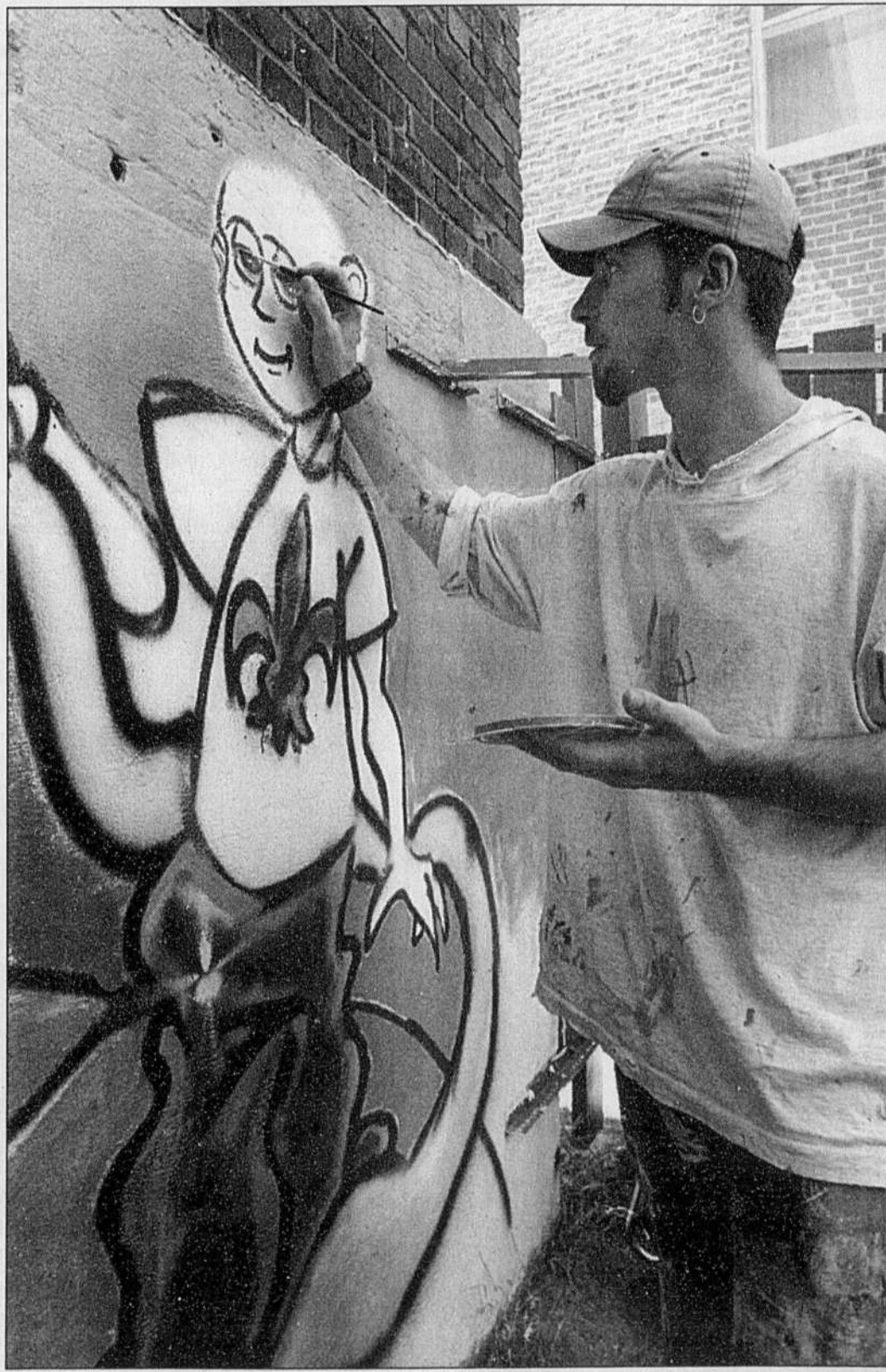


PHOTO JACQUES GRENIER

RICHARD DESCHATELETS peint une murale dans la cour intérieure de la Maison des jeunes de la Petite Patrie, rue Boyer. Une dizaine de ces murales par de jeunes taggers est prévue par la Ville de Montréal qui veut stopper les graffiti, les tags, l'affichage sauvage et limiter les dessins à quelques murs. Des projets de murale sont ainsi prévus, entre autres, à la Maison des jeunes de Côte-des-Neiges, à la maison L'Hirondelle du plateau Mont-Royal, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, etc.

Hydro élimine 1380 postes

«De la provocation», accusent les syndicats

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Même s'il reste encore une dizaine de jours avant que le médiateur nommé par le gouvernement ne soumette son rapport, Hydro-Québec a pris les devants en annonçant hier l'élimination de 1380 postes. Les mesures, qualifiées d'exceptionnelles par la société d'État, prennent la forme d'un licenciement de 767 employés temporaires et l'abolition de 613 postes vacants.

«De la pure provocation!», a répliqué René Sarrazin, porte-parole de la coalition des sept syndicats représentant les 20 000 employés syndiqués d'Hydro-Québec. «C'est un geste irréfléchi, irresponsable, qui indique qu'Hydro-Québec ne croit pas à la médiation.»

À la société d'État, nous sommes entrés dans la deuxième semaine d'un processus de médiation enclenché par le gouvernement afin de sortir de l'impasse des négociations. Le médiateur doit soumettre son rapport le 23 août prochain. «Pourquoi ont-ils ainsi fait un geste précipité plutôt que de donner des chances à la médiation?», s'est demandé M. Sarrazin pour qui, «il est clair,

VOIR PAGE A 8: HYDRO

En 1995-1996

Les déportations d'immigrants: 48% d'échec

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Un ressortissant étranger sur deux au Québec, sous le coup d'un ordre de déportation, prend la fuite et entre dans la clandestinité sans vraiment craindre d'être arrêté ultérieurement. Du 1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996, sur les 2233 personnes devant être déportées, 1065 ont pris la fuite.

C'est une augmentation de près de 15% par rapport à l'année 1994-1995 où, sur un total de 1641 personnes sous le coup d'un ordre de déportation, 537 ont pris la fuite.

La directrice du centre d'Immigration Canada (audiences et renvois) de Montréal, Graziella Mousseau, a indiqué qu'il n'y a pas de raisons particulières attribuables à cette hausse des cas pour l'année 1995-1996.

VOIR PAGE A 8: DÉPORTATIONS

L'administration Bourque à la croisée des chemins

«Ça va foirer ou ça va monter...»

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

— Le travail qui reste à faire pour atteindre votre objectif augmente au fur et à mesure que l'échéance approche.

— Tout ce qui commence bien se termine mal.

3. Si le théorème de Bove et la loi de Pudter disent vrai, Pierre Bourque et son équipe n'ont pas encore vu la lumière au bout du tunnel à l'hôtel de ville. À deux ans de l'échéance électorale, les «verts» arrivent à la croisée des chemins. Le congrès annuel, conjugué à l'incontournable bilan de la mi-mandat, diront si l'automne sera placé sous le signe de la maturité ou du déclin pour la formation.

Marc-André Roche, un des responsables du comité de suivi sur les engagements électoraux, attend beaucoup

du congrès automnal — «l'instance suprême du parti». «On arrive devant un choix. C'est au congrès qu'on va voir si ça va foirer ou si ça va monter», soutient celui qui remettra sérieusement en question son adhésion à Vision Montréal au terme de l'exercice annuel.

Il s'agira en fait du tout premier congrès de Vision Montréal, celui qui avait chapeauté la fondation du parti, en 1994, ayant été organisé dans des délais très courts. C'est au cours de ce congrès que les membres de l'exécutif du parti, les délégués de districts et les élus feront un bilan des engagements réalisés et des promesses non tenues.

M. Roche dresse un bilan provisoire positif des réalisations de l'Administration Bourque. Selon lui, les trois quarts des engagements électoraux ont été respectés ou sont en voie de l'être. «J'avoue que je suis agréablement surpris», lance-t-il.

Au cours des derniers mois, M. Roche a passé de précieuses heures à épulcher le programme électoral de Vision Montréal, à rencontrer les «porteurs de dossiers», à départager les engagements respectés de ceux relégués aux poubelles de la politique. «On demande des comptes à l'intérieur du parti pour pouvoir faire rapport aux membres», résume-t-il.

Des zones grises

M. Roche est cependant le premier à reconnaître que le programme du parti est «incomplet». «Les projets de privatisation et de partenariat, dans le programme, il n'y a rien là-dessus. J'essaie de me creuser les méninges, mais je n'arrive pas à trouver, avoue-t-il. On ne s'est pas engagé à faire ça ni à ne pas le faire. On n'en a pas parlé. Aucune instance du parti n'a été consultée là-dessus. Ça

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

• LES ACTUALITÉS •

L'incident Lester est un cas isolé, conclut l'OLF

LE DEVOIR

À la suite d'une plainte déposée par le journaliste Normand Lester au sujet d'un incident qui s'est produit le 15 juillet dernier à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis, l'Office de la langue française est intervenu, puisque la plainte était recevable mais il considère qu'il s'agit d'un incident isolé. L'Hôpital général juif a démontré, à la satisfaction de l'Office de la langue française, sa volonté et sa capacité de servir sa clientèle en français.

Par ailleurs, l'Office a demandé à l'Hôpital général juif de rappeler par écrit à tous les membres de son personnel l'exigence que tout patient puisse être traité en français étant donné qu'il s'agit d'un organisme public tenu d'offrir des services en français selon les dispositions de la Charte de la langue française.

D'autre part, l'Office a informé la direction de l'hôpital de son intention de réviser l'ensemble des plans de services des établissements reconnus, y compris celui de l'Hôpital général juif. Le plan de services actuellement en vigueur à cet hôpital a été approuvé par l'Office de la langue française en septembre 1988.

Au sens de la loi, un organisme reconnu comme dispensant des services à une population en majorité d'une langue autre que française, ce qui est le cas de l'Hôpital général juif, doit prendre les mesures nécessaires pour offrir en français ses services au public.

Cela n'exige pas que tous les membres du personnel de l'institution hospitalière connaissent le français, mais que les services de l'institution soient disponibles en français en tout temps. À la suite de cet incident, l'infirmière et la direction de l'hôpital ont présenté des excuses à Normand Lester.

Le général Boyle prétend avoir été trompé

Il jure n'avoir jamais autorisé que des documents falsifiés soient remis à un journaliste

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Ottawa — Le chef d'état-major des Forces armées, le général Jean Boyle, a admis hier qu'il avait sans doute été trompé par certains membres de son entourage dans l'affaire des documents falsifiés sur le scandale de la Somalie.

Il a cependant réaffirmé avec vigueur qu'il n'avait jamais autorisé que des documents falsifiés soient remis à un journaliste de la CBC.

Au troisième jour de son témoignage devant la Commission d'enquête sur la Somalie, le général n'a pas dérogé un seul instant à la ligne de défense qu'il a adoptée depuis le début de l'affaire des documents falsifiés: il a plaidé l'ignorance complète.

Cette affaire a éclaté en mars dernier lorsque le commissaire à l'information du Canada, John Grace, a confirmé les affirmations d'un journaliste de la CBC qui déclarait avoir reçu du département des Affaires publiques du ministère de la Défense nationale des documents falsifiés sur le scandale de la Somalie. L'histoire remonte à l'automne 1993, lorsque Michael McAuliffe, journaliste à la radio de CBC, avait demandé aux Affaires publiques de lui remettre, de façon informelle, des documents sur la Somalie.

Des officiers auraient alors décidé de falsifier ces documents avant de les remettre au journaliste. Quelques mois plus tard, McAuliffe, faisait une nouvelle demande, cette fois-ci par l'intermédiaire de la Loi d'accès à l'information, pour obtenir les mêmes documents. On lui avait répondu que ceux-ci n'existaient pas.

Dans son rapport, le commissaire Grace avait révélé que trois officiers avaient falsifié des documents avant de les remettre au journaliste. M. Grace avait nommé les trois officiers en question dans une lettre qu'il avait fait parvenir au ministre de la Défense. Quelques jours plus tard, le 30 mars, un des officiers, le colonel Geoff Haswell, responsable des Affaires publiques au moment des faits, avait révélé au *Globe and Mail* qu'il avait agi sous les ordres du général Boyle, de l'ancien chef d'état-major, le général John de Chastelain, et de l'ancien sous-ministre, Robert Fowler. Le colonel Haswell a, depuis, été accusé par la justice militaire d'avoir falsifié des documents, supprimé des fichiers, fait une fausse déclaration et contrevenu à un ordre. Il doit subir un procès en cour martiale.

Dans son témoignage hier, le général Boyle a affirmé qu'il s'était opposé à ce que le département des Affaires publiques remette, de manière informelle, des documents au journaliste. Il l'avait dit au directeur général du dé-



PHOTO PC

Le général Jean Boyle devant les membres de la commission d'enquête.

partement, Roberto Gonzalez. Le chef d'état-major, qui était au moment des faits sous-ministre adjoint aux communications, responsable du dossier somalien, estimait que le journaliste devait utiliser la procédure officielle de la Loi d'accès à l'information.

Visiblement, le général n'a pas été écouté.

Les commissaires lui ont alors demandé s'il avait eu des conversations avec M. Gonzalez et d'autres officiers sur le fait de fournir au journaliste des documents falsifiés. Le général a

maintenu la réponse qu'il donne dans cette affaire depuis le début: «non», a-t-il dit.

Le témoignage du général Boyle contredit celui de plusieurs officiers impliqués dans cette affaire et qui ont affirmé que le général était au courant des tentatives pour transmettre des documents falsifiés.

D'ailleurs, en mars 1994, le général Boyle a reçu une liasse de 68 documents falsifiés dont il a autorisé la publication. Le général a admis qu'il les a parcourus distraitement sans se

rendre compte qu'il avait des documents falsifiés sous les yeux, n'ayant pas les originaux pour comparer.

Lorsque l'avocat de la commission, Barbara McIsaac, lui a demandé pourquoi il ne s'était pas rendu compte du trucage, le général a répondu qu'il n'avait aucune raison de douter du professionnalisme de l'équipe qui l'entourait et qui préparait les documents.

Le président de la commission, le juge Gilles Létourneau, lui a dit que quatre des subordonnés de Boyle avaient déclaré à cette commission que «tout le monde savait» aux Affaires publiques que les documents étaient falsifiés.

«Dans un sens, ils vous ont tous trompé en vous cachant ce fait?», s'est interrogé le juge.

Le général a répondu: «C'est peut-être la conclusion à laquelle j'arriverai.»

Alors que la session d'hier tirait à sa fin et que le général montrait des signes évidents de fatigue, un des commissaires, Peter Desbarats, a insisté de nouveau pour lui demander s'il avait l'impression que certains membres du bureau des Affaires publiques ne l'avaient pas trompé dans cette affaire de documents falsifiés.

Le général Boyle a répondu: «Si les témoignages que j'entends ici depuis cinq mois sur cette affaire sont véridiques, oui monsieur.»

La grève de la faim du Dr Chaoulli indispose Rochon

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Parti de Montréal vers Québec uniquement pour obtenir une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, le médecin gréviste de la faim n'a pas obtenu l'aval de Jean Rochon quant à ses revendications.

Après avoir qualifié de «dispropor-

tionné» le moyen de pression utilisé par le Dr Jacques Chaoulli, le ministre lui a suggéré de s'en remettre à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qui le représente, pour la résolution de tout conflit.

Huit jours après avoir entrepris son jeûne au nom de la sauvegarde du service de soins à domicile, le Dr Jacques Chaoulli déplaçait ses péna-

tes jusqu'à l'Assemblée nationale où il obtenait une rencontre avec le Dr Rochon tôt hier matin.

Même si le ministre reconnaît l'importance des soins à domicile et soutient que le gouvernement travaille de concert avec la FMOQ pour présenter un plan de réorganisation de ces soins orchestré dans un esprit de continuité des soins et de coordination entre divers organismes, il a expliqué qu'une politique était déjà en place et a réfuté les revendications actuelles du médecin.

Le Dr Chaoulli exige d'abord un service de garde de médecins à domicile 24h sur 24h et tous les jours de la semaine, dans chacune des régions du Québec. Il demande aussi un moratoire immédiat en ce qui a

trait aux pénalités imposées à tout médecin ayant moins de dix ans de pratique et qui ne consacre pas 12 heures par semaine à des activités particulières. «Chaque région décide de ce qui répond à la définition d'activités particulières en fonction des besoins, explique l'attaché de presse du ministre Rochon, Martin Caillé. La région où exerce le Dr Chaoulli [Montérégie] a décidé que les visites à domicile n'entraient pas dans cette définition.»

Le ministre Rochon a soutenu qu'il existait des mécanismes à la disposition des médecins estimant être victimes d'injustice et que le Dr Chaoulli pourrait les utiliser en ayant recours à la FMOQ.

«Le Dr Chaoulli nous dit qu'il ne

fait pas cette démarche pour son cas personnel mais plutôt pour l'ensemble des médecins, alors raison de plus pour que son syndicat s'approprie ces revendications et que nous nous asseyons pour négocier ces ententes avec eux», a expliqué Martin Caillé.

Lors d'un échange avec le président de la FMOQ, le Dr Renald Dutil, de qui le Dr Chaoulli espérait un appui, on avait signifié au gréviste que ce type de recours était à sa disposition mais qu'il fallait s'en remettre au ministre de la Santé pour tout autre type de démarche.

Il a été impossible de joindre le Dr Chaoulli hier afin de savoir s'il entendait poursuivre ou non sa démarche.

UNE OFFRE BLINDÉE

299\$

par mois*



JETTA GL 1996 LOCATION 2 ANS

Être blindé contre les tracas, ça vous intéresse?
Le programme Protection blindée comprend :

- l'entretien gratuit (même les changements d'huile)** ;
- une garantie pare-chocs à pare-chocs** ;
- l'assistance routière 24 heures par jour** ;
- la valeur de rachat garantie.

Ça vous laisse deux ans pour jouir pleinement et en toute sérénité du plaisir de conduire votre Jetta. Vous verrez, le temps passe vite en si bonne compagnie.

Coussins gonflables côtés conducteur et passager • climatiseur • système d'alarme et verrouillage central • radio AM/FM cassette • rétroviseurs télécommandés • direction assistée • transmission manuelle 5 vitesses • moteur 2,0 litres, 115 ch.

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Jetta GL 1996 à essence, groupe d'option Q.41, pour une location de 24 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Versement initial de 1500 \$ ou échange équivalent ainsi qu'un dépôt de 350 \$ requis au moment de la transaction. Le transport est inclus. Préparation en sus. Limite de 40 000 kilomètres. Frais de 10¢ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation de crédit VCI. L'offre est valide pour une période limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus.

** Entretien gratuit pendant 2 ans ou 40 000 km. Certaines restrictions s'appliquent. Voir les concessionnaires participants pour tous les détails. Le modèle offert peut différer du modèle présenté. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers pour un véhicule à usage personnel et non commercial.



LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

ÎLE DE MONTRÉAL Auto Strasse 5905, ROUTE TRANSCANADIENNE ST-LAURENT 748-6961 Automobiles Autohaus 1855, AV. DOLLARD, LASALLE 364-2753 Automobiles G.M.F. 3050, BOUL. ST-CHARLES, KIRKLAND 694-1378 Centre-Ville Volkswagen 324, RUE PEELE, MONTRÉAL 846-1717 Automobiles Popular 5441, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 274-5471 Automobiles Rimar 5500, BOUL. METROPOLITAIN E. ST-LEONARD 253-4888 Automobiles Stolz 12355, RUE SHERBROOKE EST MONTRÉAL 642-6242	Campbell & Cameron 4050, AV. VERDUN, VERDUN 762-9777 Nordest Volkswagen 10395, BOUL. PEPE, MONTRÉAL 325-3422 RIVE-SUD Antilles Automobiles 649, CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD 371-5563 Automobiles B. Duval 400, BOUL. ROYAL, THURVILLE LONGUEUIL 679-0890 St-Hyacinthe Volkswagen 16070, RUE ST-LOUIS, ST-HYACINTHE 773-9443 Automobiles Niquet 1905, BOUL. ST-WINIFRED, LAURIER ST-LEONARD 653-1553 Automobiles Sabric 125, RUE AMÉ-VINCENT, VALDREUIL 455-7941	Chambly Automobiles 3334, BOUL. TASCHEREAU GREENFIELD PARK 671-7238 Châteauguay Volkswagen 20, BOUL. INDUSTRIEL CHATEAUGUAY 698-2261 Marcel Synnot Automobiles 1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLY 658-6645 Park Avenue Volkswagen 8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST BROSSARD 656-8811 Haut-Richelieu Volkswagen 370, RUE BERTHER ST-JEAN-SUR-RICHIEU 359-4222	Automobiles Lafontaine 2031, BOUL. LABELLE, ST-JEROME 438-4101 Automobiles Le Passant 125, RUE PRINCIPALE LACHUTE 476-9966 Arbour Automobiles 700, BOUL. DES LAURENTIDES LAVAL 343-3422 Butz Automobiles 421, BOUL. SAUVÉ ST-ESTACHE 627-4466 Joliette Volkswagen 1128, RUE PLETTE JOLIETTE 756-4515 Volkswagen Mascouche 118, MONTÉE MASSON MASCOUCHE 474-2428
RIVE-NORD			
Automobiles André Rivest 839, RUE NOTRE-DAME, REPENTIGNY 585-1700 Automobiles E. Louzon 1284, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE 430-1460			

PHOTOGRAPHES AMATEURS

LE DEVOIR s'associe à KINSA pour vous offrir
le grand concours des prix internationaux KODAK
sous le thème **Action**

Passez à l'ACTION!

Envoyez votre photo au concours KINSA-Le Devoir
Vous pourriez remporter le grand prix de 10 000 \$ US*

Les épreuves doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Concours KINSA-Le Devoir, 2050 rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9

Les prix seront attribués par un jury qui sélectionnera les meilleures photos d'action (sports, loisirs, vie quotidienne, etc...). Le Devoir publiera une sélection des photos soumises tous les mardis, du 23 juillet au 20 août 1996 inclusivement. Les photos doivent avoir été reçues au Devoir le 11 août 1996 au plus tard, le cachet de la poste en faisant foi. Les gagnants seront avisés par téléphone et devront répondre à une question de connaissances générales. Toutes les photos soumises deviennent la propriété des organisateurs et ne seront pas retournées. Les règlements du concours (tels que déposés à la Régie des alcools, des courses et des jeux) sont disponibles aux bureaux du Devoir. Les finalistes consentent à la publication de leurs photos sans aucune rémunération.

1^{er} prix: Un séjour de deux nuits pour deux personnes, au Relais & Châteaux L'Eau à la Bouche, à Sainte-Adèle, d'une valeur de 495 \$.

2^e prix: Un bon d'achat pour de l'équipement photographique chez L. L. Lozeau limitée d'une valeur de 350 \$.

3^e prix: Un bon d'achat pour de l'équipement photographique chez L. L. Lozeau limitée d'une valeur de 150 \$.

En plus, cinq autres participants recevront des accessoires Kodak.

Les photos de ces huit gagnants seront soumises par Le Devoir au concours Les Prix internationaux Kodak pour les instantanés journalistiques (KINSA). La valeur totale des 257 prix remis à ce concours est de 52 500 \$US dont un grand prix de 10 000 \$US. Pour être soumises au concours KINSA, les photos devront avoir été réalisées au moyen d'un film Kodak et tirées sur du papier Kodak. Les participants devront attester avoir pris eux-mêmes la photo. Les règlements officiels de ce concours seront publiés à deux reprises dans nos pages.

Breve description du sujet

Nom

Adresse

Ville

Téléphone

Code postal



Hôtel-Restaurant
RELAIS & CHATEAUX
L'Eau à la Bouche
Sainte-Adèle, Laurentides
6229, rue Saint-Hubert, Montréal
L. L. Lozeau

LE DEVOIR

Les fac-similés ne sont pas acceptés.

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489

 «Des boucles d'oreilles
 à faire rêver»

Projet de complexe cinématographique

Coup de théâtre du côté du Forum

Canderel affirme négociier avec AMC et non avec Cinéplex

 SERGE TRUFFAUT
 LE DEVOIR

Signe de l'opacité qui entoure le dossier du Forum à tous les niveaux, le promoteur immobilier Canderel a certifié hier qu'il poursuivait des négociations avec l'exploitant de salles American Movie Corporation et certainement pas avec Cinéplex Odéon. La haute direction de cette dernière avait affirmé avant-hier qu'elle avait entrepris des discussions avec Canderel.

Dans un communiqué plus que laconique, Canderel a enfin indiqué: «Nous sommes actuellement en négociations avec Théâtres AMC du Canada et sommes sur le point de finaliser les discussions à cet égard.» La missive envoyée aux médias en fin d'après-midi a été signée par Daniel Peritz, vice-président, location et développement, qui, bien évidemment, a été impossible à joindre.

Aux bureaux de Canderel, on nous a en effet signifié que M. Peritz était en réunion. À défaut de pouvoir parler avec l'auteur du communiqué,

un porte-parole de Canderel s'est contenté de signaler: «La dernière discussion avec Cinéplex sur le dossier du Forum remonte à plusieurs mois.»

Au moment de mettre sous presse, on ne connaissait toujours pas la version de Cinéplex, celle qui nous aurait peut-être permis de séparer le bon grain de l'ivraie. Car depuis le début, depuis l'amorce de ce dossier, ici et là quelqu'un a menti.

Il faut savoir qu'habituellement, dans le monde immobilier, on n'annonce jamais la construction d'un édifice commercial ou d'une tour de bureaux sans dévoiler simultanément l'identité des futurs locataires. Les acteurs immobiliers sont d'autant moins enclins, de nos jours, à se lancer dans des projets purement spéculatifs qu'ils sont les auteurs, faut-il le rappeler, des plus grandes catastrophes financières des dix dernières années.

Dans le cas qui nous occupe, on se souviendra que Canderel a fait savoir il y a une quinzaine de jours qu'elle entendait transformer le Fo-

rum en une foire cinématographique et commerciale sans avoir indiqué qu'elle discutait avec AMC.

Cela étant, cette association Canderel-AMC va très certainement affecter les salles de cinéma que Cinéplex exploite à la Plaza Alexis-Nihon et au Faubourg Sainte-Catherine. On se rappellera à ce sujet que peu après l'inauguration du Faubourg, les propriétaires de ces derniers ont rapidement déclaré... faillite!

Pour convaincre tout un chacun que son complexe cinématographique est viable, Canderel s'est appuyée sur une étude de marché réalisée par la firme Arbour et Associés. Selon les conclusions de cette étude, ce complexe de trente salles et plus attirera 3,5 millions de visiteurs par année.

Bizarrement, à New York, là où il y a sept fois plus d'habitants, là où on reçoit 20 millions de touristes par an, on estime que le complexe cinématographique que AMC est en train de construire dans Times Square, soit au cœur de New York, soit à deux pas d'une station de métro

qu'empruntent quotidiennement 500 000 personnes, on estime donc que ce sont 4 millions de personnes qui pénétreront dans ce complexe. On répète: on s'attend à 3,5 millions de personnes à Montréal contre 4 millions à New York. Comprenez qui pourra.

Cela dit, qui est AMC? C'est le troisième, et non deuxième, exploitant de salles en importance aux États-Unis. Son siège social est situé à Kansas-City. L'actionnaire majoritaire est Stan Durwood qui détient 78 % des actions. Actuellement, il fait face à une poursuite intentée par des actionnaires minoritaires et son fils Edward. Ces derniers allèguent qu'une entente tacite intervenue entre la haute direction de la compagnie et Stan Durwood les aurait lésés.

Quoi d'autre? En 1987, la dette de AMC avait atteint de telles proportions que les banquiers de cette dernière ont obligé le clan Durwood à vendre tout son réseau européen ainsi que 55 salles situées aux États-Unis.

L'état de santé de Roula Koudsi se détériore

De sa retraite clandestine, elle attend toujours qu'un pays lui accorde un visa

 FRANÇOIS NORMAND
 LE DEVOIR

Tandis que la Syrienne Roula Koudsi attend toujours qu'un pays lui accorde un visa de séjour temporaire, son état de santé physique et moral se détériore de jour en jour a appris hier *Le Devoir* de source sûre.

Mme Koudsi est cette femme contre laquelle Immigration Canada a émis un ordre de déportation le 31 juillet dernier qui devait être exécuté le 6 août. Elle a choisi de prendre la fuite et se cache dans la région de Montréal. Elle avait à maintes reprises indiqué que sa vie serait menacée si on la renvoyait en Syrie, tandis qu'à Immigration Canada, on prétendait le contraire.

«Elle a maigri car elle ne mange pratiquement plus, a dit la source. Elle est extrêmement déprimée, elle ne voit pas la lumière au bout du tunnel.» Elle explique que la pression sur les épaules de Mme Koudsi est énorme. «En plus d'être recherchée par la police, Roula se sent traquée par les médias.»

Selon nos informations, il pourrait y avoir une entente avec le gouvernement du Québec afin que Mme Koudsi ait la priorité pour qu'un cer-

tificat de sélection lui soit délivré assez rapidement, si elle devait faire une demande de résidence permanente à partir d'un autre pays.

La porte-parole de la Maison Secours aux femmes, Assia Kada, a par ailleurs souligné que les démarches entreprises auprès de trois pays dans le but d'accueillir Mme Koudsi devraient aboutir bientôt. «Il faut un visa et un endroit où elle puisse habiter en toute sécurité.» Le premier est en Europe, le deuxième en Amérique latine et le troisième en Afrique.

Les groupes de soutien à Mme Koudsi espèrent que la ministre fédérale de l'Immigration et de la citoyenneté Lucienne Robillard interviendra rapidement en sa faveur. Ils souhaitent que Mme Robillard fasse un geste et indique que le Canada donnera sa bénédiction à un éventuel retour de Mme Koudsi au pays.

Lorsqu'un ressortissant étranger prend la fuite — alors qu'un ordre de déportation est émis à son endroit — et est arrêté puis déporté dans son pays d'origine ou tout autre pays, et qu'il désire revenir au pays pour quelque raison que ce soit, il doit absolument obtenir l'accord du ministre fédéral de l'Immigration.

Les Grecs sont en fête

 ANDRÉE BOISSELLE
 LE DEVOIR

Tomates fraîches, origan, pain trempé dans l'huile d'olive, danses et chants du pays: au coin de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon, les Grecs s'éclatent toutes les nuits jusqu'au 25 août, mariant leurs saveurs préférées aux couleurs de leur patrie en un heureux mélange folklorique. L'occasion? S'il en faut une à cette joyeuse communauté

pour festoyer, chaque été ramène son agréable prétexte: le 15 août, c'est l'Assomption...

Les célébrations commencent hier soir, alors que des milliers de Grecs rendaient religieusement

hommage à la Sainte Vierge. «Et après l'église, tout le monde va venir ici!» prévoyait déjà, en après-midi, Theofani Galanis, membre de l'équipe organisatrice des festivités et patron du restaurant Mythos. Le stand qu'il tient sur le site de la fête sert de vrais délices: hormis les habituels souvlakis au porc ou au poulet, du sandwich à la viande marinée dans un mélange d'épices «secrètes» — le gyros —, des tendres feuilles de vigne farcies, il faut surtout goûter à la salade de caviar, crème divine, légèrement granuleuse. Quant aux baklavas gorgés de miel, quel Québécois ne s'en est pas déjà léché les babines?

Il suffisait d'entendre les tests sonores pour comprendre que les Grecs ont l'intention de faire résonner leurs traditions dans tout le quartier pendant les dix prochains jours, de 17h à minuit. «Il y a cinq ans, se souvient M. Galanis, quand le festival a commencé, on faisait ça rue Saint-Roch. Mais quand il est venu 20 000 personnes, on s'est dit qu'il fallait déplacer ça ailleurs.» On envahit désormais le terrain de stationnement du métro Parc. Manèges, jeux d'adresse, stand de bonne cuisine entourent une large scè-



PHOTO JACQUES NADEAU

Les Grecs rendaient hommage à la Vierge Marie, hier, à la veille de l'Assomption, en l'église orthodoxe de la rue de l'Épée. Le festival déclenché par cette célébration religieuse envahit le stationnement du métro Parc jusqu'au dimanche 25 août.

ne et un espace laissé libre pour les danseurs.

«On fait ça pour partager notre culture avec les Montréalais, répète, chaleureux, M. Galanis. Tout le monde est bienvenu!» Et n'allez surtout pas suggérer que la communauté grecque de Montréal, composée d'environ 80 000 personnes soudées par leurs affinités, forme un ghetto: «Pourquoi un ghetto? s'étonne en anglais Dimitri Velonas, directeur de l'édition 1996 du festival. D'accord, je ne

suis qu'un vieux Grec et je ne parle pas français, mais je ne me sens pas en marge de la société québécoise!» Arrivé au Canada en 1964, le coloré personnage explique qu'à la fête grecque, on ne verra ni magiciens, ni humoristes, «ces orateurs charismatiques qui font rire les gens en attaquant l'église, le prêtre, le premier ministre. Ce que je veux, c'est montrer à mes enfants ce que les anciens Athéniens faisaient pour demander ses faveurs à Jupiter.»

Pour les orthodoxes, le 15 août est l'une des dates les plus importantes du calendrier. Comme dit M. Velonas, «pour nous, les fêtes religieuses importantes sont Pâques et l'Assomption. À Noël, on sort les cartes et on joue au poker!» Pour l'ascension de la Vierge, ce ne sont pas moins de 140 artistes qui arrivent directement de Grèce pour faire bombance avec leurs compatriotes. «Venez tous! invite Theofani Galanis. Venez voir ce que ça veut dire, un party!»

Traitement des sidéens

Santé Canada approuve l'usage du ritonavir, fabriqué par les Laboratoires Abbott

 PRESSE CANADIENNE
 ET LE DEVOIR

Santé Canada vient d'approuver l'utilisation du ritonavir, un médicament fabriqué par les Laboratoires Abbott, sous la marque de commerce Norvir, pour le traitement de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Le ritonavir, un inhibiteur de la protéase (une enzyme) du VIH, a été approuvé pour être utilisé en association avec des médicaments comme l'AZT et le 3TC qui sont des inhibiteurs d'une autre enzyme (la transcriptase inverse). Cette triple thérapie a déjà prouvé son efficacité réduisant la charge virale (quantité de particules virales par unité de sang) de 98 % et parfois plus, selon le Dr Graham Smith de la Clinique d'immuno-déficience de

l'hôpital Royal Victoria.

«Les études ont démontré que le cocktail le plus indiqué était constitué de ritonavir, de 3TC et d'AZT», ont indiqué hier Christine Lennon, porte-parole de Biochem Pharma (qui fabrique le 3TC), et Mario Lebrun, des Laboratoires Abbott.

L'approbation de Santé Canada découle d'une étude menée pendant six mois sous l'autorité du Dr William Cameron, professeur adjoint à l'Université d'Ottawa, auprès de 1090 patients en phase avancée du sida et ayant fait l'objet d'un traitement antirétroviral. Au total, 67 centres de recherche aux États-Unis, au Canada, en Europe et en Australie y ont participé.

Au cours de l'étude, le ritonavir a été ajouté au traitement en cours. On a trouvé que le risque de décès ou d'évolution de la maladie avait été réduit de presque 50 % chez les

patients atteints d'infection avancée par le VIH et recevant le ritonavir en comparaison avec ceux qui ont reçu le placebo.

Les effets secondaires les plus courants sont les nausées, les vomissements, la diarrhée, l'asthénie, l'altération du goût, l'anorexie et les douleurs abdominales. Du lot de patients du Dr Graham Smith qui ont fait l'essai du médicament, près du quart ont dû abandonner le traitement en raison de l'importance de ces effets secondaires. «Nous essayons désormais de commencer le traitement de façon graduelle plutôt que de commencer avec une pleine dose, ce qui réduit considérablement l'incidence des effets secondaires.»

Il a été démontré que le ritonavir ne doit pas être administré en association avec certains médicaments comme les antihistaminiques, cer-

tains antibiotiques, les médicaments contre la psychose et les antiarythmiques. Les patients doivent ingérer six comprimés de ritonavir deux fois par jour en plus des comprimés des autres médicaments, tels AZT ou 3TC, «ce qui constitue une très grande quantité de comprimés à prendre», explique le Dr Smith.

L'AZT et le 3TC sont accessibles gratuitement à l'ensemble des personnes infectées par le VIH. Au cours des prochains mois, il appartiendra au Conseil de pharmacologie de déterminer si le ritonavir peut ou non se joindre à cette catégorie.

Le saquinavir, un médicament également de la famille des inhibiteurs de protéase déjà approuvé par Santé Canada, coûte environ 500 \$ par mois aux patients qui le prennent.

Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes 100% laine ou 100% lin
 rég. 895 \$ Solde 395 \$

Vestes en lin ou pure laine
 rég. 495 \$ Solde 250 \$

Pantalons d'été
 rég. 250 \$ Solde 95 \$

Vêtements importés d'Italie et griffés.

À votre service depuis 15 ans

 1118, rue Sainte-Catherine O.,
 Suite 200, Montréal (Québec)
 H3B 1H5
 tél.: 861-3636

 Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
 Samedi de 10h à 16h
 Tous les soirs après 18h
 sur rendez-vous seulement

NOUVEAUTÉ

GUÉRIN

À l'occasion du rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire — Québec 1996, Guérin, éditeur se joint aux promoteurs de l'enseignement de l'histoire en publiant

UNE HISTOIRE
 UNIVERSELLE

Bernard Saint-Aubin

 430 pages
 22,95 \$

Ce livre pour le grand public peut également servir de manuel d'histoire pour les cours aux adultes ou les cours collégiaux. Un beau livre, une synthèse exceptionnelle due à la plume d'un journaliste et historien québécois.


 GUÉRIN, éditeur ltée
 4501, rue Drolet
 Montréal (Québec)
 H2T 2G2
 Téléphone: (514) 842-3481
 Télécopieur: (514) 842-4923

Transfert de vols à Dorval

La justice entreprend l'examen de la requête des opposants au projet d'ADM

LE DEVOIR

Tout le litige entourant le transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval est désormais entre les mains de la justice puisque depuis hier, il appartient à la Cour supérieure du Québec de décider si les actions déposées contre Aéroports de Montréal (ADM) par les opposants au projet valent un procès.

Un premier volet de la poursuite, qui vise également la Société de promotion des aéroports de Montréal et qui est présentée par la Coalition élargie pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel (CESAMM) et les Citoyens pour une qualité de vie, concerne les conséquences environnementales de la décision d'ADM sur le plan provincial. Il s'agit d'une requête en vertu de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement qui vise à ordonner à ADM de se conformer à la Loi, faisant notamment parvenir au ministre un avis décrivant la nature de son projet.

Une seconde cause, également entendue par le juge Pierre Viau aujourd'hui et demain, consiste en une action en nullité et une injonction interlocutoire bloquant les travaux d'ADM. «Au-delà de l'aspect environnemental, ces actions visent à annuler la décision d'ADM», explique le porte-parole de la CESAMM, Patrice Attanasio. Les poursuivants soutiennent qu'ADM «change sans droit la vocation des aéroports de Montréal, renie ses pratiques de consultation antérieures, viole ses objectifs d'intégrité et de transparence en plus de son obligation de maintenir et de développer le potentiel aéroportuaire de Mirabel».

Au terme de ces audiences, et si le juge Viau décide que les causes en valent la peine, un procès sera tenu en octobre prochain. «D'ici là, la CESAMM requiert toujours une intervention de la part du gouvernement fédéral puisque c'est un dossier qui est fédéral d'abord et avant tout», a soutenu M. Attanasio.

Perte d'emplois

Statistique Canada se trompe, soutient Landry

Loin d'avoir perdu 76 000 emplois, le Québec en a, dit-il, créé 27 000

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — La perte de 76 000 emplois au Québec serait une simple «erreur d'analyse» imputable à Statistique Canada, croit le ministre des Finances, Bernard Landry.

L'agence fédérale annonçait vendredi dernier que le Québec avait conservé le triste titre de champion des pertes d'emplois au Canada avec 35 000 emplois perdus en juillet. En juin, on avait établi à 41 000 les emplois perdus dans la Belle Province.

Ces résultats ont laissé le ministre Landry pour le moins perplexe puisque les recettes fiscales du gouvernement n'ont pas fléchi et qu'un autre indicateur important, les

contributions au fonds de la Commission de la santé et de la sécurité du travail n'avaient pas varié.

«Si tous ces emplois avaient été perdus, ça paraîtrait dans d'autres chiffres», a souligné le ministre Landry, qui a interrompu ses vacances pour remettre les pendules à l'heure avant de participer à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, à Québec, hier.

A sa demande, le Bureau de la Statistique du Québec a contacté Statistique Canada lundi afin de revoir la méthode utilisée lui permettant de conclure à une si piètre performance du Québec.

L'agence fédérale a tiré ses conclusions d'un sondage fait auprès de 11 000 ménages québécois. La marge d'erreur peut être très élevée,

aurait déjà admis Statistique Canada.

«Malgré ces deux mois de décrochage apparent, a noté le ministre Landry, le Québec a créé 27 000 emplois, ce qui est plus que la moyenne de quatre autres provinces canadiennes.»

Bernard Landry a par ailleurs réfuté les allégations des ministres fédéraux qui, lors de leur passage à Québec mardi, ont soutenu que la situation politique du Québec constitue un facteur économique négatif.

De la démagogie, a répliqué hier le ministre Landry.

Depuis l'élection du PQ en 1994, a-t-il précisé, le Québec a créé plus du quart des emplois au Canada même s'il ne compte que pour 25 % de la population canadienne.

«Ça relativise la démagogie qu'on

voudrait essayer de faire au sujet de la situation politique [au Québec]», a-t-il dit.

Dans son rapport, Statistique Canada signale aussi que le réseau de la santé a été générateur d'emplois. «Ça aussi, c'est difficile à croire», affirme le ministre Landry.

L'agence fédérale soulignait vendredi dernier que les secteurs du commerce de détail et de la restauration avaient subi les plus importantes pertes d'emplois.

Bernard Landry avise donc ceux qui tirent des conclusions hâtives sur la performance économique du Québec qu'il «n'est pas convenable de parler de catastrophe, c'est une erreur que de parler de catastrophe, c'est une erreur d'approche et d'analyse».

General Motors

Vote sur la grève dimanche à Boisbriand

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Pendant que les négociations se poursuivent à Toronto chez les grands de l'automobile, les travailleurs de l'usine General Motors, à Boisbriand, se prononceront dimanche sur l'opportunité de déclencher la grève à la mi-septembre.

D'autres assemblées se tiendront au sein des syndicats des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) durant les jours suivants, soit un potentiel de 50 000 travailleurs à travers le Canada chez GM, Ford et Chrysler.

De ce nombre, 3000 travaillent à l'usine GM de Boisbriand, qui est syndiquée à la FTQ.

Toutefois, le résultat de ces votes ne sera annoncé que le 25 août. Au syndicat des travailleurs de

l'usine GM de Boisbriand, affilié à la FTQ, le secrétaire-trésorier Gaston Langlois explique que le vote de grève vise à «donner du pouvoir à notre comité de négociation», au moment où les négociations se poursuivent avec les employeurs.

Le présent contrat de travail viendra à expiration le 15 septembre.

Le choix de la «cible» du débrayage, soit GM, Ford ou Chrysler, sera annoncé le 28 août. Comme le veut la tradition de la négociation dans le secteur automobile, la grève n'a lieu que chez un seul grand de l'auto.

Une éventuelle grève pourrait donc être déclenchée légalement le 14 septembre.

Les négociations se déroulent présentement à Toronto entre les Travailleurs canadiens de l'automobile et chacun des trois grands: General Motors, Ford et Chrysler.

Les principaux enjeux sont la sous-traitance et la réduction du temps de travail.

Chez les TCA, on déplore le fait que les grands de l'automobile ont de plus en plus tendance à recourir à la sous-traitance pour l'assemblage de tableaux de bord, par exemple, ou divers accessoires. Pour les TCA, il s'agit là d'emplois en moins pour les usines de montage.

Ce recours à la sous-traitance est un problème ancien qui «s'aggrave avec les années», selon M. Richard Fournier, représentant des TCA au Québec, mais «le syndicat veut mettre un frein à cette tendance».

Le syndicat veut aussi réduire le temps de travail, pour que les heures supplémentaires soient effectuées sur une base volontaire, par exemple, ou compensé en temps plutôt qu'en argent. Le syndicat aimerait ainsi

pousser les constructeurs à créer des emplois.

Les salaires représentent également un enjeu, mais aucune demande de hausse précise n'a encore été déposée à la table de négociation. Les TCA admettent cependant qu'ils réclameront des hausses «substantielles». Le salaire moyen atteint 22 \$ l'heure, pour une semaine de 40 heures.

Cette éventuelle grève des travailleurs de l'auto surviendrait au moment où les ventes de voitures neuves au Canada sont en hausse, et ce pour un deuxième mois consécutif. Statistique Canada annonçait mardi que les ventes de voitures neuves ont connu une augmentation de 3,5 %, entre les mois de mai et juin. Toutefois, pour l'ensemble des premiers mois de l'année, la tendance est plutôt à la baisse.

Des psychologues du monde entier réunis à Montréal

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

L'espace de quelques jours, Montréal s'apprete à plonger tête la première dans l'univers de la psychologie alors que 5000 psychologues, chercheurs et praticiens d'une centaine de pays se réunissent pour la tenue de leur XXVI^e Congrès international pour cogiter sur des thèmes aussi variés que le sida, l'effet de serre, les ca-

tastrophes naturelles, la mémoire, le stress et la délinquance.

«Ce sera le congrès le plus international que nous aurons jamais vu, explique Michel Sabourin, président du comité organisateur et trésorier de l'Union internationale de psychologie scientifique. Nous recevons des congressistes de pays en voie de développement — Kenya, Cameroun, Nigeria, etc. —, une première depuis les débuts de ce rassemblement de grands esprits qui se tiendra du 16 au 21 août.

Pour inciter ces psychologues moins fortunés à traverser frontières et océans, des sommes ont été amassées (90 000 \$) et sont destinées à quelques-uns d'entre eux. Des psychologues de la région de Montréal ont également accepté de participer au programme «psycho-logis» en hébergeant gratuitement des confrères venus d'ailleurs.

La tendance est aux congrès de plus en plus spécialisés mais celui-ci tire son originalité tout justement du fait qu'il couvre un champ d'intérêt des plus vastes, avec des thèmes collés à l'actualité, et s'adresse tant aux chercheurs qu'aux praticiens.

«Habituellement, les congrès choisissent d'aborder une thématique plutôt qu'une autre mais ce qui est relativement nouvelle cette

fois c'est le fait que nous ayons choisi de toucher à tous les domaines de la psychologie», explique M. Sabourin, qui présentera lui-même les résultats d'une étude sur le fonctionnement du jury dans les procès criminels.

Histoire d'améliorer la représentation féminine au sein des participants — les femmes étaient plutôt rares lors des congrès antérieurs et le comité organisateur s'était fait un devoir de mettre fin à cette situation — des efforts considérables ont été expressément destinés à la recherche de participantes.

Malgré une augmentation de l'ordre de 30 % environ cette année, seulement trois femmes sont au nombre des quinze conférenciers invités et 20 % des participants invités à présenter un exposé-synthèse (45) sont des femmes.

« ON VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI SAIT SUR QUEL PIED DANSER. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui a une direction claire et originale. Un quotidien qui participe au maintien et à l'enrichissement de la culture québécoise.

En devenant actionnaire, vous contribuez financièrement à l'avenir d'un journal solide et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent par leur investissement, la présence et la continuité d'une information de qualité indispensable en démocratie.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Troisième émission par voie de prospectus SPEQ-LE DEVOIR INC.

Prix: 1 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 450 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.

Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

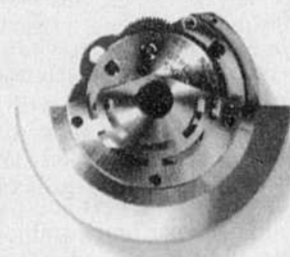
NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

NOTE: Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9
Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310.

LE DEVOIR



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876



Anik Bovonnet et Louis Rabitille, danseurs étoile des Grands Ballets Canadiens/Photographie par André Cernusier

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Un pragmatique à Saint-Domingue

Leonel Fernandez prête serment aujourd'hui

Le nouveau président élu de la République Dominicaine, Leonel Fernandez, prête serment aujourd'hui; il fera connaître peu après la composition de son cabinet des ministres. Fernandez a conquis de justesse le pouvoir (51,2 % des suffrages au deuxième tour) lors de présidentielles anticipées où le social-démocrate Francisco Peña Gomez avait mené largement au premier tour, avec près de 46 % des voix.

On décrit Fernandez comme un avocat jeune (44 ans) et pragmatique qui a abandonné ses prises de position de gauche pour s'arrimer à un credo néolibéral, teinté de préoccupations sociales. Ce président qui a fait ses études primaires et secondaires à New York ne pourra toutefois avoir les coudées franches, comme ce fut le cas pour le leader âgé et autoritaire auquel il succède, Joaquín Balaguer (89 ans). Balaguer a régné 22 ans sur son pays depuis 1966, il avait été très près du dictateur Trujillo, assassiné en 1961.

Fernandez a fait campagne à la tête du Parti de libération dominicaine (PLD, centriste), lequel n'a fait élire qu'un sénateur sur 30 et 12 députés sur 120. Les prochaines élections législatives se tiendront en 1998. Le mandat de Fernandez le mène jusqu'en l'an 2000. On note que cet habitué du droit a su combiner l'appui du président sortant et de Juan Bosch qui avait fondé le PLD en 1973. Bosch et Fernandez faisaient tandem lors de l'élection de 1994, mais récoltèrent moins de 15 % du vote lors d'élections où la fraude avait frustré de la victoire Peña Gomez (Parti Révolutionnaire Dominicain), homme

politique contre lequel s'acharne la droite de son pays en insinuant qu'il n'est pas un «vrai Dominicain». Peña Gomez a la peau noire, dans un pays où des cercles anti-Haïtiens sévissent avec l'accord tacite de hauts dirigeants.

La République Dominicaine compte huit millions d'habitants dont 3,5 millions vivaient dans la pauvreté extrême. Le taux officiel de chômage est de 20 % et l'on ajoute à cette tranche d'exclus 20 % de Dominicains reliés au secteur informel ou souffrant de sous-emploi. L'économie de ce pays est fortement dépendante du tourisme (1,4 milliard \$ de revenus), de ses zones franches (500 millions) et des devises que les Dominicains de la diaspora expédient dans leur pays (530 millions \$ l'an dernier). Le Programme des Nations unies pour le développement, dans son rapport paru en juillet, accorde à la République Dominicaine le 87^e rang dans son «indicateur de développement humain»; 81 % des adultes y sont alphabétisés mais le niveau de scolarisation, tous niveaux confondus, n'y est que de 64 %. Le revenu annuel per capita y est, pour 1993, de 1350 dollars.

La première tâche de Leonel Fernandez sera de garantir à son équipe la «gouvernabilité»; il s'y est d'ailleurs employé en multipliant les rencontres avec les diverses strates de la société civile. Quant au pouvoir réel, au niveau législatif, il revient au PRD (social-démocrate) de Peña-Gomez et au Parti réformiste social-chrétien, toujours sous la coupe de Balaguer.

Ces deux derniers partis ont convenu de se partager la présidence du Sénat et de la Chambre des députés, en plus de contrôler le Conseil de la magistrature qui verra à nommer les juges. La rumeur veut que les élus modifient l'article 55 de la Constitution, article qui avait permis à Balaguer de prendre des décisions sans l'accord des deux Chambres.

EN BREF

L'INDE BLOQUE LE CTBT

Genève (AFP) — Une intense négociation sur une interdiction des essais nucléaires a de facto échoué à Genève après que l'Inde eut bloqué le consensus requis pour l'adoption d'un traité historique au sein de la conférence du désarmement de l'ONU, ont déclaré les représentants des États-Unis et de l'Inde. Le projet de traité, soutenu par de nombreux pays, sera néanmoins proposé à l'automne par ses partisans à l'assemblée générale de l'ONU à New York pour sauver les acquis d'années de négociation, a dit le délégué américain Stephen Ledogar. «Le CTBT n'est pas mort», a-t-il ajouté. C'est le secrétaire d'État américain, M. Warren Christopher, qui a pris personnellement la décision de proposer un traité d'interdiction des essais nucléaires à l'assemblée générale de l'ONU à New York après que cet échec de la négociation à Genève, a déclaré hier son porte-parole Nick Burns. Le projet d'accord met hors la loi les tirs nucléaires pour toujours et partout dans le monde.

PAKISTAN: SIANGLANT ANNIVERSAIRE

Karachi (AFP) — Au moins 11 personnes ont été tuées et 10 autres blessées lors de l'attaque d'un cortège de radicaux musulmans sunnites par des inconnus à Karachi, faisant de ce 49^e anniversaire de l'indépendance le plus sanglant de l'histoire récente du Pakistan. D'après la police de Karachi (sud du pays), les assaillants ont tiré à partir d'une voiture en direction d'une foule de plusieurs centaines de militants du groupe Sipah-e-Sahaba (SSP, les Soldats des Compagnons du Prophète) qui se rendaient au mausolée de Mohammed Ali Jinnah, le père fondateur du pays, situé dans le centre-ville. Karachi, la capitale économique du pays, détient par ailleurs le record d'assassinats avec plus de 2000 morts violentes depuis janvier 1995.

ENFANTS-ESCLAVES À L'ÉTRANGER

Lagos (Reuters) — Les services d'immigration du Nigeria ont intercepté la semaine dernière deux embarcations qui tentaient de faire passer à l'étranger 78 enfants destinés à servir de main-d'œuvre bon marché. Selon les autorités, l'incident a eu lieu dans l'état d'Akwa Ibom, sur le littoral sud-est du Nigeria. La «caravane» était composée de 40 garçons et de 38 filles âgés de 11 à 17 ans destinés à travailler sur des plantations du Gabon et du Cameroun moyennant une «prime» de 10 000 CFA (environ 20 dollars). D'après un responsable des services d'immigration cité par le journal *The Guardian*, des passeurs sans scrupules font généralement miroiter aux enfants et à leurs parents le rêve d'un avenir meilleur dans les pays voisins.

Lebed a carte blanche pour la Tchétchénie

Le général se rend aujourd'hui à Grozny pour «renforcer la trêve»

Boris Eltsine a donné hier carte blanche au général Alexandre Lebed pour régler le conflit tchétchène. Selon les services de presse de la présidence, un décret présidentiel accorde au général des pouvoirs étendus «pour coordonner les activités des organismes chargés du conflit».

Moscou (AFP) — Alexandre Lebed a obtenu hier de vastes pouvoirs du président Boris Eltsine pour arrêter la guerre en Tchétchénie, et annoncé qu'il s'y rendrait aujourd'hui pour «renforcer la trêve» entre forces russes et combattants indépendantistes.

Le président Eltsine a signé mercredi un décret octroyant de larges prérogatives au général Lebed, son nouveau représentant pour la Tchétchénie, pour qu'il mette fin à cette guerre qui dure depuis décembre 1994.

Selon la présidence russe, interrogée par l'AFP, ce décret transfère la direction du règlement du conflit tchétchène au Conseil de sécurité dirigé par le général Lebed. Cette direction était jusqu'ici assurée par une commission gouvernementale dirigée par le premier ministre Viktor

Tchernomyrdine, et dissoute par l'oukaze présidentiel.

Le décret souligne notamment que la «ligne engagée lors des pourparlers de paix de Moscou et Nazran» doit se poursuivre. Lors de ces pourparlers, les représentants du gouvernement russe s'étaient engagés à retirer les troupes russes de Tchétchénie d'ici la fin août et à lever les barrages militaires à l'origine de nombreuses confrontations sur les routes tchétchènes. Le porte-parole du général Lebed, Alexandre Barkhatov, a également indiqué que le décret prévoyait la création d'un «état-major opérationnel» auprès du général Lebed pour lui permettre de «coordonner l'action des structures de force en Tchétchénie».

Cet état-major réunira le chef d'état-major de l'armée russe, le chef d'état-major des forces de l'Intérieur, des troupes des garde-frontières ainsi que les premiers adjoints du directeur des Services de sécurité (FSB, ex-KGB) et du ministre des Situations d'urgence, selon M. Barkhatov cité par l'agence Interfax.

Peu avant l'annonce de la publication de ce décret, M. Lebed a indiqué dans un entretien avec la télévision américaine CNN qu'il retournerait aujourd'hui en Tchétchénie pour y rencontrer les commandants russes sur le terrain et «renforcer» la trêve observée hier à Grozny, pour la

première fois depuis l'attaque des indépendantistes sur la capitale tchétchène le 6 août.

Cette trêve a été négociée à l'issue d'un premier voyage du général Lebed en Tchétchénie dans la nuit de dimanche à lundi, au cours duquel il avait rencontré le chef de l'état-major indépendantiste Zslan Maskhadov.

M. Lebed a également indiqué qu'il rencontrerait à cette occasion des responsables du gouvernement tchétchène pro-russe, tout en remettant ouvertement en cause leur légitimité.

Le général s'est en effet prononcé pour de nouvelles élections locales en Tchétchénie, qui permettraient de désigner selon lui un gouvernement «qui a de l'autorité, qui est accepté et respecté par le peuple».

Le gouvernement tchétchène pro-russe dirigé par Doku Zavgayev est rejeté par les combattants indépendantistes ainsi que par une grande partie de la population tchétchène, qui a boycotté les élections locales qu'il a organisées pour officialiser son pouvoir en décembre 1995 et en juin dernier.

Lors des pourparlers de Nazran, M. Zavgayev était apparu comme l'un des principaux obstacles à la paix en Tchétchénie.

Inspection du Q.G. serbe de Bosnie

L'IFOR a eu peur de Mladic

Sarajevo (d'après AFP) — La force multinationale de STOTAN (IFOR) a reconnu hier qu'elle avait retardé l'inspection du quartier général de l'armée serbe de Bosnie pour éviter de rencontrer le chef de cette armée, le général Ratko Mladic, recherché notamment pour génocide.

Des responsables de l'IFOR avaient déclaré pendant le week-end que les Serbes avaient refusé samedi de laisser une équipe de la force multinationale pénétrer dans le quartier général des forces serbes, situé à Han Pijesak (nord-est de la Bosnie). L'inspection a finalement pu avoir lieu mardi.

Mais un haut responsable de l'IFOR, le général américain John Sylvester, a déclaré hier à des journalistes que l'équipe, qui comptait sept personnes, avait décidé d'elles-mêmes de renoncer à l'inspection de samedi afin de ne pas avoir à rencontrer le général Mladic.

Le général Mladic a été inculpé par deux fois par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Des officiers supérieurs serbes à Han Pijesak, le dernier de quelque 700 sites militaires en Bosnie qui doivent être inspectés par l'IFOR, ont indiqué à l'équipe qu'elle serait autorisée à inspecter le quartier général à condition d'accepter le général Mladic comme «guide», a déclaré le général Sylvester.

«Ils ont dit: Si vous allez plus loin, vous y allez avec Mladic», a rapporté le général. Confrontée à ce choix, l'équipe a renoncé à effectuer l'inspection. «Nous avons dit: Nous n'acceptons pas de conditions», a ajouté le général. En réponse à une question, le général Sylvester a reconnu que l'IFOR avait été informée de la présence du général Mladic sur la base de Han Pijesak samedi. Les troupes de l'IFOR sont tenues par leur mandat d'arrêter les personnes accusées de crimes de guerre si elles les rencontrent dans le cours normal de leurs missions et si elles sont en mesure de le faire.

Jusqu'à présent, toutefois, l'IFOR, qui compte quelque 50 000 hommes, n'a pas arrêté un seul criminel de guerre présumé depuis son déploiement en Bosnie.

Par ailleurs, les trois présidents serbe, croate et bosniaque ont pris hier à Genève, lors d'une rencontre avec le secrétaire américain Warren Christopher, une série d'engagements de nature à faciliter des élections libres du 14 septembre en Bosnie. Les présidents croate Franjo Tudjman et bosniaque Alija Izetbegovic ont ainsi co-signé une déclaration les engageant «à mettre en place immédiatement les mesures nécessaires pour dissoudre les institutions de la République de Hercegovina», autoproclamée par les Croates de Bosnie.

Nouvel homme fort du Burundi

Buyoya se donne encore trois ans

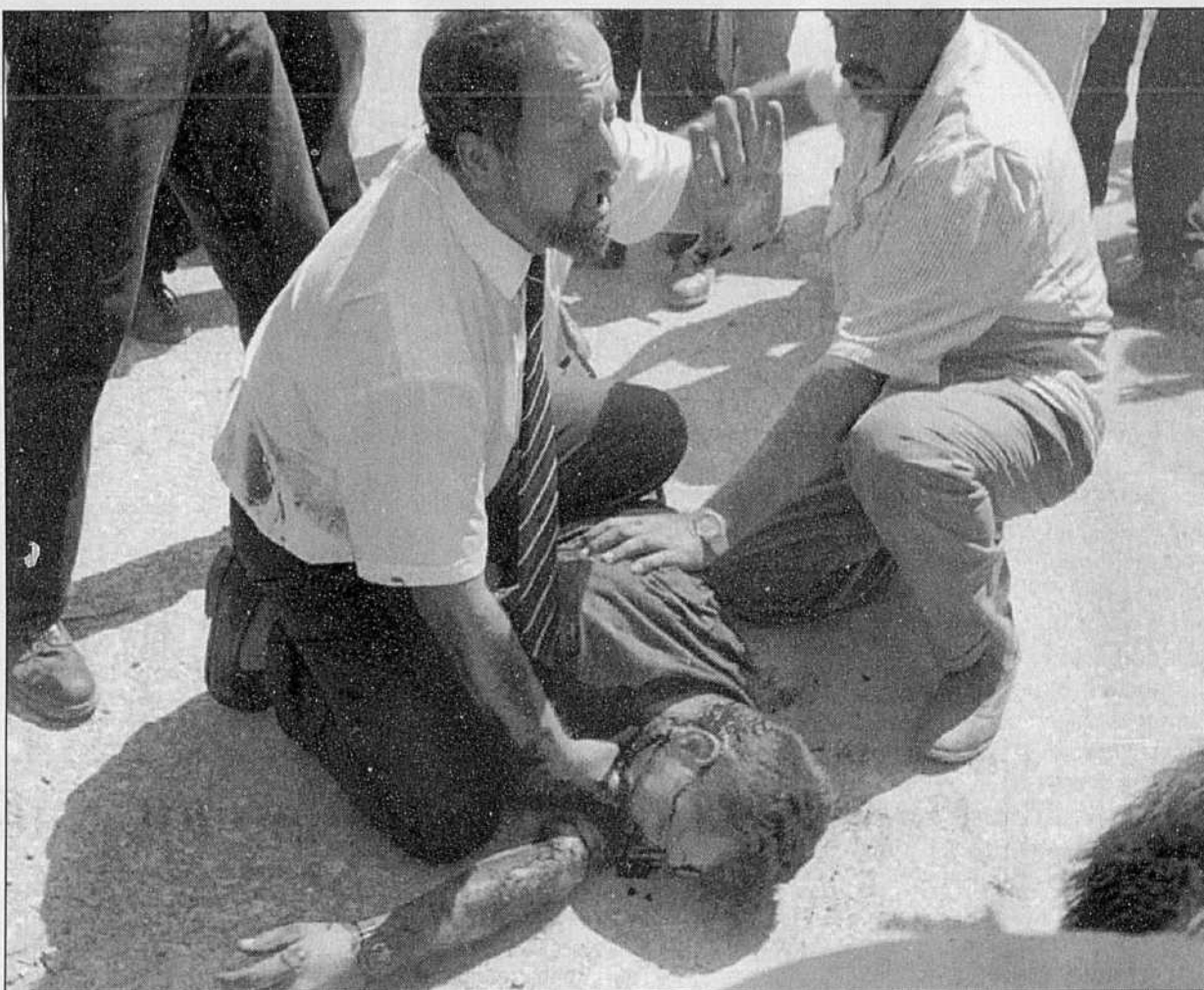
Bujumbura (Reuters et AFP) — Le major Pierre Buyoya, le nouvel homme fort du Burundi, a déclaré hier que le régime militaire à dominante tutsi qu'il dirige demeurera au pouvoir trois ans. Dans ce qui constitue un véritable défi à la communauté internationale, il a affirmé dans un discours radiodiffusé: «Nous pensons qu'une période de trois ans sera suffisante pour appliquer notre programme». Le texte de son allocution a été communiqué aux journalistes avant sa diffusion sur les ondes.

Buyoya a annoncé pour novembre un grand débat national auquel «pourront participer ceux qui ont pris les armes».

A l'armes, le Conseil de Sécurité a, pour sa part, décidé hier de rendre public le rapport de l'ONU sur l'assassinat du premier président hutu du Burundi, Melchior Ndadaye, et les massacres de 1993, un texte de 72 pages dont le principal rédacteur est un juriste malgache. Le major Pierre Buyoya porté au pouvoir par un putsch le 25 juillet n'est pas cité par le rapport de l'ONU comme responsable du putsch manqué (octobre 1993) qui s'était soldé par l'assassinat de Melchior Ndadaye, selon des extraits du rapport obtenus par l'AFP à Bujumbura. Le rapport accuse en revanche le haut-commandement de l'armée d'avoir planifié l'assassinat du président et met également en cause des dirigeants hutus qui ont fomenté des «actes de génocide» contre la minorité tutsi.

C'est la première fois que le major Buyoya fait allusion à la possibilité de dialoguer avec les rebelles hutus sans exiger qu'ils déposent les armes au préalable.

Une assemblée nationale de transition sera mise sur pied sur la base de l'assemblée dissoute lors du putsch du 25 juillet, a indiqué Buyoya qui a demandé à la communauté internationale d'être «le partenaire du Burundi».



Il était déjà trop tard lorsque ce médecin a voulu réanimer Solomos Solomou, le Chypriote grec, tué hier lors des nouveaux incidents qui ont éclaté dans la zone de démarcation de l'île.

Nouveaux affrontements à Chypre

La «ligne verte» change de couleur

Un deuxième Chypriote grec est tué dans la zone de démarcation

Dherinia, Chypre, (Reuters) — Un Chypriote grec a été tué hier lors de nouveaux incidents qui ont éclaté dans la zone de démarcation divisant Chypre alors que des milliers de Chypriotes grecs assistaient aux funérailles d'un jeune homme tué lors des affrontements de dimanche.

Des soldats chypriotes turcs ont ouvert le feu sur 250 manifestants de la communauté grecque qui venaient de pénétrer dans la zone-tampon malgré les cordons de sécurité de la police chypriote grecque et du contingent de l'ONU.

Un manifestant a été mortellement blessé par balle, a rapporté l'ONU. Atteint au cou, il est mort peu après son admission dans un hôpital où des Casques bleus l'avaient évacué. Selon un médecin, il était un cousin par alliance du jeune homme battu à mort dimanche.

Deux Casques bleus britanniques du contingent de l'ONU ont également été blessés lors de la fusillade, mais leur état n'inspire pas d'inquiétude. Des témoins ont rapporté qu'une femme avait aussi été touchée.

C'est la deuxième fois en quatre jours que la «ligne verte» est le théâtre de graves incidents. Dimanche, un jeune homme de 24 ans, Tassos Isaac, a été tué et une cinquantaine d'autres Chypriotes grecs blessés lors d'une manifestation de motards contre la partition de l'île qui a dégénéré. La confrontation entre les autorités de la partie nord de Chypre et des motards chypriotes grecs qui avaient pénétré à l'intérieur de la «ligne verte», zone tampon entre les deux parties de l'île, a tourné à l'affrontement. Tassos Isaac, restaurateur de 24 ans, a été passé à tabac et a succombé à de violents coups portés au crâne.

Le leader de la zone nord, Rauf Denktaş, a réagi à ces nouveaux affrontements en exhortant le président chypriote Glafcos Clerides à faire cesser ces manifestations. «Clerides, vous pouvez stopper ces jeunes, vous en avez le pouvoir, stoppez ces jeunes», rapporte l'agence anatolienne de presse (Turquie).

De Singapour, où il poursuit une tournée de dix jours, le premier ministre turc Necmettin Erbakan s'est dit désolé par ces nouvelles violences mais en a imputé la responsabilité aux autorités chypriotes grecques. «Ceci s'est produit à l'instigation et en raison de la provocation des Chypriotes grecs», a-t-il dit. Analyse exactement inverse à Athènes où le Premier ministre Costas Simitis a exprimé sa rage et son exaspération. «Ce nouvel acte criminel des forces d'occupation sur Chypre est une provocation sans précédent», écrit-il dans un communiqué.

À l'occasion du congrès des républicains à San Diego

La Coalition chrétienne célèbre sa foi

San Diego (d'après AFP) — La Coalition Chrétienne a réuni hier ses partisans pour célébrer «la foi et la liberté», montrant un visage du parti que les dirigeants républicains ne veulent guère voir apparaître à la convention de San Diego, celui de militants pour lesquels il n'y a pas de tolérance possible en matière d'avortement.

Sous un soleil de plomb, plusieurs milliers de membres de la Coalition Chrétienne — qui revendique 1,8 million de membres, surtout Protestants — s'étaient retrouvés dans un amphithéâtre entouré de palmiers pour communier dans leur amour de Jésus et de la famille, leur croyance dans la Bible et surtout leur haine de l'avortement. «L'intolérance est une chose merveilleuse», proclame fièrement le T-shirt d'une militante «pro-vie». «Nous sommes pour la vie, sans compromis, sans excuses et sans exception», affirme un autre. D'immenses photos d'un adorable nouveau-né souriant cotoient celles de fœtus avortés. Des centaines de petites bannières étoilées sont agitées dans le vent par des chrétiens enthousiastes.

Au sein du hall de la convention de San Diego, personne ou presque n'évoque l'avortement car les dirigeants républicains savent que la position officielle de leur parti visant à son interdiction est minoritaire dans l'opinion. Paradoxalement, le seul qui a proclamé sa position est l'ancien général Colin Powell et il est favorable à l'avortement.

Organisation religieuse, la Coalition Chrétienne, est aussi et surtout une organisation politique, à l'image de son directeur, Ralph Reed, 35 ans, visage d'adolescent angélique. Selon le président du parti républicain, Haley Barbour, Ralph Reed était «un politicien avant d'être un chrétien».

Mercredi, Ralph Reed a d'abord rappelé que le parti républicain, le parti d'Abraham Lincoln, était né pour mettre fin «au péché de l'esclavage». Aujourd'hui, il lutte toujours pour «ceux qui sont marginalisés», explique-t-il, en citant dans le même souffle «les bébés non encore nés» et les enfants des ghettos qui, du fait de la violence généralisée, doivent franchir des détecteurs de métal avant d'entrer dans leurs écoles.

Par ailleurs, le président américain Bill Clinton a écrit un livre intitulé *Entre l'espoir et l'histoire: à la rencontre des défis de l'Amérique pour le 21^e siècle* où il expose sa «vision de l'avenir» pour les États-Unis, a-t-on indiqué hier auprès de la présidence américaine.

Ce livre, dont le titre en anglais est *Between Hope and History: meeting America's Challenges for the 21st Century*, paraîtra en librairie aux États-Unis le 21 août, a précisé Mary Ellen Glynn, un porte-parole de la Maison-Blanche.

Le porte-parole a fourni ces précisions aux journalistes à Jackson Hole, dans le Wyoming, où le président américain passe quelques jours de vacances.



Ratko Mladic

É D I T O R I A L

Révolution doctrinale
à Moscou

François Brousseau

Devant la débâcle militaire, une révision doctrinale cruciale est en cours à Moscou, qui pourrait aboutir à l'indépendance de la Tchétchénie. Cette révision est portée par le général Alexandre Lebed, qui doit retourner aujourd'hui à Grozny pour y parler au nom de Moscou. Sur fond de lutte de pouvoir au Kremlin, une véritable paix semble enfin se profiler dans le Caucase.

Propos étonnants, importants, révolutionnaires, que ces aveux du général Alexandre Lebed, nouveau prétendant au pouvoir russe, selon qui «les indépendantistes tchétchènes sont de bons combattants qui croient à leur cause», des gens qu'il faut reconnaître pour ce qu'ils sont, avec qui faut négocier et s'entendre pour arrêter le carnage.

Poussant plus avant la révision de la doctrine russe en matière de minorités nationales, le bouillant général — arrivé troisième à l'élection présidentielle et étoile montante de la politique russe — a même déclaré au quotidien romain *La Repubblica*: «Pour ma part, je serais prêt à discuter d'une sécession.»

Ce virage stratégique a fait l'effet d'une bombe dans le cénacle du pouvoir moscovite, où la réélection de Boris Eltsine, en juin, n'a absolument rien enlevé à l'atmosphère de confusion, d'improvisation et de délitement qui y règne.

Plus que jamais, la Tchétchénie est le lieu symbolique crucial d'un affrontement entre «durs» et conciliateurs, qui concerne l'identité même de la Russie de demain. Un affrontement d'autant plus féroce que l'arbitre suprême, le président Boris Eltsine, ne semble plus en possession de ses moyens, comme la pénible cérémonie d'investiture l'a bien montré la semaine dernière.

Avant ce jour fatal de décembre 1994 — l'invasion de la Tchétchénie par les forces armées russes —, la «ligne» du dialogue et celle préconisant l'usage de la force s'affrontaient déjà. Depuis, les «durs» ont eu amplement l'occasion de faire leurs preuves, et ils ont lamentablement échoué. En toute logique, l'approche conciliatrice reprend peu à peu le dessus.

La position d'Alexandre Lebed dans la nouvelle conjoncture se renforce de jour en jour — le général doit maintenant retourner en Tchétchénie pour y négocier, après avoir reçu les pleins pouvoirs —, même si ses adversaires restent forts au Kremlin. Car il y a d'autres dauphins dans l'orbite du président cacochyme, au premier rang desquels on trouve le premier ministre Viktor Tchernomyrdine.

Au-delà de la conjoncture, l'interminable crise tchétchène remet à l'ordre du jour la question des nationalités qui n'a cessé de tarauder le pouvoir russe au fil des décennies, voire des siècles. Un problème sur lequel les Tsars, autant que les communistes et les post-communistes actuels, se sont cassés les dents. Qu'on se le rappelle: c'est la grave sous-estimation, par Mikhaïl Gorbatchev, de la persistance de la «question nationale» d'un bout à l'autre de l'empire — et tout d'abord dans les pays baltes — qui entraîna sa perte et la fin de l'Union soviétique.

Il est intéressant de constater que dans la mère Russie, les tendances centrifuges ont souvent servi les desseins de politiciens d'opposition cherchant à déstabiliser l'adversaire au pouvoir... jusqu'à ce que ces mêmes tendances se retournent contre celui qui les avait d'abord utilisées!

La question des nationalités et son traitement par le pouvoir central moscovite, c'est le lieu par excellence de l'opportunisme politique, ainsi qu'une version moderne de l'arroseur arrosé.

Lénine lui-même disait que l'empire tsariste constituait une «prison des peuples», et se prononça, en 1913, pour le droit illimité à l'autodétermination des nations le composant. Il voyait l'agitation nationaliste comme un moyen de détruire l'ordre ancien.

On sait ce que le même Lénine fit de l'URSS après la guerre civile du début des années 20: la prison des peuples peut-être la plus impitoyable du globe terrestre. Cela mènera, quelques décennies plus tard, à la doctrine de «l'Homme nouveau» soviétique, animal d'un genre inédit qui aurait prétendument dépassé les «basses pulsions» nationalistes.

À l'autre bout de l'histoire soviétique, en 1990 et 1991, Boris Eltsine appuie à fond les tendances centrifuges qui se font jour sous l'effet de la *glasnost*. Les Ukrainiens, les Moldaves, les Lituanais et les autres sont encouragés à aller jusqu'au bout de leurs revendications nationales. C'est l'éclatement de l'Union soviétique, un événement — on ne le dira jamais assez — qui s'est déroulé, à de rares exceptions près, dans des conditions miraculeusement pacifiques.

Mais c'était trop beau pour durer; il fallait une exception, un abcès de fixation des tendances morbides.

Boris Eltsine avait décrété, avec un brin de magie opportuniste, la liberté totale des républiques de l'URSS. Cette liberté servit magnifiquement, pour un temps, ses propres desseins. Mais cette liberté devait-elle s'étendre, à son tour, aux nombreux «sujets autonomes» de la Russie, elle-même une «fédération dans la fédération» ex-soviétique? Pour lui, la réponse était «non». Il arriva même à s'entendre à l'amiable avec plusieurs de ces sujets sur diverses formes de «souveraineté-association». Mais pas avec tous. Et ce sera la tragédie tchétchène, où il se révéla, à l'usage, aussi myope, aussi inconscient, aussi maladroit, aussi brutal que ses prédécesseurs tsaristes et communistes. Un véritable «Waterloo national».

Cette myopie auto-infligée du pouvoir central, face aux composantes nationales internes d'un pays, n'est certes pas l'apanage des grands empires autocratiques. On la retrouve par exemple dans un petit pays démocratique comme le Canada. Un pays dont les dirigeants, qui n'ont pas totalement délaissé le vieux mythe trudeauien de «l'Homme nouveau» postmoderne et a-national, sont totalement incapables — même si l'on fait abstraction de la question de la sécession — d'envisager le Québec comme un interlocuteur «national».

Jusqu'où ira la nouvelle ligne qui semble en voie d'émerger à Moscou? Lebed accordera-t-il l'indépendance aux Tchétchènes qui, manifestement, la veulent et la méritent désormais? Aura-t-il le dessus sur les autres clans au Kremlin? Se servira-t-il de cette affaire pour parvenir au pouvoir, avant de devenir lui-même — à l'image de ses prédécesseurs — un tyran pour d'autres minorités? Tout cela, seul l'avenir nous le dira.

L'indépendance
de la Tchétchénie
n'est plus tabou

L E T T R E S

Hexagonal,
Le Devoir?

À la seule page A3 de l'édition du *Devoir* du 7 août dernier, un article de Brian Myles s'intitulait «Feu sur les clopes» et un autre, de Serge Truffaut, «Le milieu du cinéma est dans le cirage».

Faut vraiment être gonflé! *Le Devoir* fait dans l'hexagonal, maintenant? (Réaction excessive à l'activisme de certaines «têtes carrées»?) Vachement ringard, si vous voulez mon avis. Et l'intelligibilité du propos, bordel? On croirait que c'est vous qui doublez le gendarme royal de l'émission *Direction: Sud*.

Esgourdez, les potes, y en a marre! Poussez pas mémé dans les orties. Nos cousins de Panama, y a qu'à voir, on sait bien qu'ils préfèrent jacter amériquoise. La survie du français, ils n'en ont que dalle. Ça ne fait pas un pli. Comme exemple pour les Québécois, c'est pas de la tarte, ça! M'est avis qu'il y a un juste milieu à trouver entre les deux Céline de notre univers culturel (Dion et Louis-Ferdinand). Rien de Tell que la modération.

Car un vocabulaire ou une expression traduisant un niveau de langue familial ou populaire n'en sont pas moins familiers ou populaires du fait qu'ils proviennent de l'argot parisien plutôt que du jargon montréalais. Établirait-on une hiérarchie des dialectes français selon qu'on a plus ou moins souvent les moyens de traverser la mare aux harengs? Un peu bêcheur, non? Pourquoi serait-

ce meilleur chic meilleur genre d'être «dans le cirage» que d'être «dans la brume»?

On veut bien que vos pigistes ou *columnists* butinent différents niveaux de langue afin de mieux illustrer leur propos. Et bien sûr qu'on apprécie la sophistication rédactionnelle (et graphique) d'un canard top niveau. Même qu'on en redemande! Mais dans les articles d'information générale (et leurs titres), on aimerait bien retrouver un français d'une mouture plus classique. (Surtout après s'être farié le *New York Times* ou le *Corriere della Sera* avec le dico dans les paluches, ce serait bigrement chouette de prendre un peu plus son pied en savourant *Le Devoir*...)

Allez, vous faites pas de bile! Tous, mecs aussi bien que gonzesses, on trouve sympa que *Le Devoir* bosse ferme pour éviter la langue de bois médiatique, truffée de «macabres découvertes» et autres poncifs du genre.

Mais au fait, monsieur le rédacteur en chef, puisqu'on vous aime bien, permettez-nous une petite question personnelle, si ce n'est pas trop indiscret. Vous-même, Brian Myles et Serge Truffaut, vous avez combien de gosses à vous trois?

Louise Sexton
Montréal, 12 août 1996

Un éditorial magistral

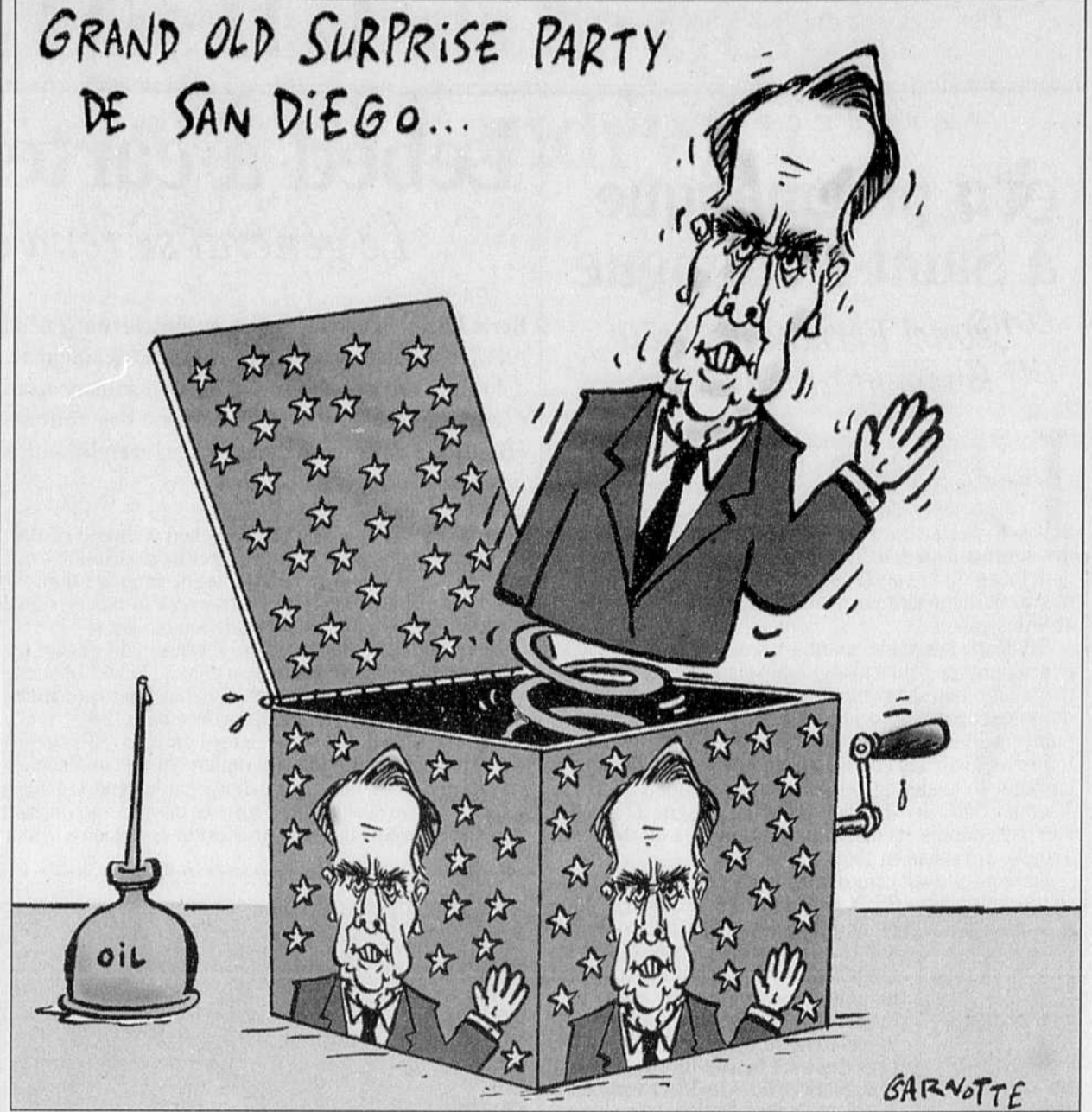
Bravo à Lise Bissonnette pour son excellent éditorial de ce matin; elle s'est vraiment surpassée et elle a exprimé en excellente écrivaine qu'elle

est ce que les lecteurs du *Devoir* ressentent à la suite de la provocation dont s'est scandaleusement rendu coupable Jean Chrétien à l'endroit de plus de 50 % des Québécois, en nommant à un poste plus symbolique qu'utile Jean-Louis Roux qui a gâché sa carrière de comédien pour laisser le souvenir d'un politicien de bas étage. Le mépris qu'il a trop souvent exprimé envers les nationalistes (tous pacifiques) du Québec va le reléguer dans le groupe peu enviable des intolérants et des partisans du «crois ou meurs».

Lors de la prochaine session de l'Assemblée nationale, je serai dans le balcon avec d'autres pour lui exprimer bruyamment notre dégoût d'avoir accepté servilement une nomination politique qui le déshonore...

La plupart des journaux francophones de ce matin abondent dans le sens de l'éditorial magistral de Mme Bissonnette. Et comme à l'habitude seule la *Gazette*, qui ne manque jamais l'occasion de jeter de l'huile sur le feu et de travailler à la désunion de nos deux groupes linguistiques, se félicite de la récente nomination de Jean-Louis Roux, mais en même temps, elle insulte les nationalistes québécois, car elle oublie (ou c'est intentionnel) que le mot électrochoc qu'elle utilise à notre endroit s'applique à des malades mentaux parmi lesquels elle classe donc les souverainistes.

Jean-Guy Laurin
Médecin retraité
Rivière-du-Loup, 12 août 1996

GRAND OLD SURPRISE PARTY
DE SAN DIEGO...

L'été des rivières

Je jubilai en payant sur la Jacques-Cartier avec une dizaine de Portageurs, la semaine dernière. Du «camp 3» jusqu'à la rivière Cachée, on ne voit pas un chalet ni le moindre barrage hydroélectrique. Que des rapides excitants et des sections calmes où on peut à loisir observer la faune riveraine. Trente kilomètres de ravisement.

Grâce à une politique préservationniste, cette magnifique vallée est à l'abri des promoteurs, du moins entre sa source et Tewkesbury (le quart de sa longueur totale). Elle appartient aux Québécois et tous peuvent y accéder gratuitement. Mais la vallée de la Jacques-Cartier fait figure d'exception. Selon *L'État de l'Environnement dans le monde* (La découverte), le Canada ne protège que 2,5 % de son territoire, alors que cette proportion atteint 7,4 % aux États-Unis. Le *Rapport Brundtland* prétend que l'objectif pour l'an 2000 devrait être de 12 % pour tout pays industrialisé. Nous sommes très loin du compte.

Sur une carte du Québec, les rectangles verts qui délimitent parcs et réserves sont trompeurs. La majorité de ces espaces sont des terres qui ont été (sur)exploitées par les entreprises forestières avant d'être abandonnées à l'état. À la création du parc provincial de la Mauricie, l'écologiste Pierre Dansereau a constaté *de visu* qu'il ne restait «que de la forêt secondaire ou pigrassée. Il y avait quelques beaux morceaux mais la plus grande partie avait été exploitée».

Le doyen de nos écologistes me reçoit dans son jardin sur les flancs du mont Royal, près de l'endroit où il est né il y a 85 ans. Dès les années 1940, avec d'autres scientifiques, il tentait de convaincre les compagnies forestières de ne pas déboiser les rives. Cela favorisait l'écoulement excessif et nuit à l'ensemble de l'écosystème. Une évidence qui n'a toujours pas convaincu l'industrie un demi-siècle plus tard. Il faut avoir survolé nos «grands espaces» pour le constater.



MATHIEU-ROBERT SAUVÉ

Actuellement, personne ne peut dire qu'une seule grande rivière du Québec coulera librement dans 20 ou 30 ans. «Quand j'étais conseiller, je disais souvent que si l'hydroélectricité est une énergie inépuisable, le nombre de rivières, lui, ne l'est pas. Si on laisse aller les ingénieurs d'Hydro-Québec, il pourrait ne plus y avoir de grandes rivières non exploitées en 2010 ou 2020.»

David Cliche, qui s'exprime ainsi, n'est plus un obscur conseiller mais le ministre de l'Environnement et de la Faune. Sous ce nouveau chapeau, il admet du bout des lèvres que le Québec a un certain retard à combler en matière de préservation de ses rivières. Étant lui-même un mordru de la tundra, il ajoute que le grand nord est particulièrement déficient de ce côté.

Et il m'annonce qu'une politique de rivières patrimoniales sera déposée à l'automne. D'ici un an, si tout va bien, deux cours d'eau seront ainsi désignés: les rivières Ashuapmushuan et Moisie. «Cela assurera aux générations futures qu'il y aura des grandes rivières majestueuses qui couleront librement.»

Bien qu'elle ne soit pas terminée (encore moins adoptée), cette politique vise à préserver non seulement les cours d'eau mais tout le bassin versant, soit la source, les affluents et l'estuaire.

Le message de Amis de la Moisie et du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan a donc été enfin entendu. D'autres rivières du

nord pourraient obtenir le précieux statut.

C'est une bonne nouvelle, bien sûr. Mais je me suis gardé d'applaudir. Le Conseil des ministres accueillera-t-il favorablement ce projet? Même si M. Cliche est le premier titulaire de l'Environnement à siéger sur le comité ministériel sur le développement économique et l'emploi, on considère encore dans les milieux sérieux la protection de l'environnement comme une fantaisie.

Et puis, c'est comme si on se veillait après tout le monde. «Préserver le bassin versant? On fait ça depuis les années 1950 en Nouvelle-Zélande, signale M. Dansereau. Le bassin versant, c'est l'unité de protection là-bas.»

Même le Canada a doublé le Québec de plusieurs coudees. Le réseau des «Rivières du patrimoine» compte au moins un cours d'eau dans chaque province depuis de nombreuses années. La Colombie-britannique est allée plus loin et a créé son propre réseau comptant huit rivières. Elle veut en préserver jusqu'à 25.

Les inondations de 1996 nous ont rappelé que le Québec est une vaste vallée habitée. Pendant un été, les rivières qui servent habituellement de drain pour les rejets industriels et résidentiels, de voies navigables ou de terrain de jeu pour plaisanciers, ont manifesté leur existence au-delà des ouvrages bétonnés. Les rivières ont une vie avant l'urbanisation!

J'aime ce pays. Je ne parle pas du pays politique ou constitutionnel. Même pas du «peuple» québécois ou de la «nation». Je parle du pays physique avec ses montagnes et ses voies d'eau qui constituent un système lymphatique s'étendant jusqu'à un nord inimaginable, beaucoup plus lointain que l'horizon.

Ce pays, je l'avoue, je l'aime d'abord pour son corps...

À P R O P O S

... de l'analphabétisme

Depuis le début des années 1990, la définition de la capacité de lecture et d'écriture s'est élargie pour englober le contexte social — notamment une série d'aptitudes qui évoluent au cours de la vie. Lire ne se limite pas à décoder l'alphabet; c'est un moyen d'arriver à une fin — d'atteindre des objectifs personnels et de se connaître soi-même. Ce changement de définition est le fondement de l'argumentation du rapport et l'auteur en arrive à la conclusion que l'analphabétisme est un indicateur des aspects sociaux, politiques et financiers et que les problèmes dans ce domaine doivent être compris et résolus dans le contexte des handicaps qui les causent et les perpétuent. D'après *L'Enquête sur l'alphabétisation des adultes au Canada*, menée en 1990 par Statistique Canada: ■ 62 % des Canadiens adultes sont capables de lire la plupart des documents qui se présentent à eux dans la vie

quotidienne. ■ 16 % sont incapables à la lecture. ■ 22 % maîtrisent uniquement la lecture de textes simples, dont ils connaissent le contexte. Les causes à l'origine des difficultés de lecture et d'écriture sont vastes et interrelées. Les facteurs financiers et sociaux — possibilités d'éducation inadéquates, antécédents familiaux, inégalité entre les sexes, violence et pauvreté — ont une plus grande incidence que les facteurs relatifs à la personne elle-même — difficultés de perception, difficultés cognitives, problèmes de santé, troubles d'apprentissage, situation familiale et situation géographique. On impute généralement à l'école la responsabilité des problèmes d'analphabétisme, mais les études indiquent que c'est à tort. **Mary J. Breen, in *La Santé et ses déterminants*, Forum national sur la santé, juin 1996**

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Des commentaires «élitistes» sur l'architecture des caisses populaires

Une insulte au bon sens et au bon goût des Québécois

«Ce sont les gens du milieu eux-mêmes, conseillés souvent par des architectes de leur région, qui décident de l'allure du siège social de leur caisse»

CLAUDE BÉLAND

Président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Madame Bissonnette, On a attiré mon attention sur le dernier paragraphe de votre éditorial du 7 août dernier dans lequel vous affirmez que le Mouvement Desjardins a parsemé villes et villages du Québec des édifices les plus quelconques et souvent les plus hideux qui soient. Curieusement, à part quelques rares commentaires élitistes comme celui que vous avez fait, nous recevons, en très grand nombre, des éloges sur le soin que les dirigeants et dirigeantes des caisses prennent à harmoniser le siège social de leur caisse en leur milieu. En fait, il ne pourrait en être autrement puisque ce sont les gens du milieu eux-mêmes, conseillés souvent par des architectes de leur région, qui décident de l'allure du siège social de leur caisse. Et, sauf de très rares exceptions, les

membres des caisses sont toujours très fiers du résultat.

En fait, votre commentaire est une insulte au «bon sens et au bon goût» des Québécois et Québécoises qui œuvrent dans les caisses. Ces constructions que vous trouvez hideuses sont pourtant pour eux une source de fierté. En fait, si je comprends votre commentaire, si des centaines de groupes, d'entreprises et de citoyens (que vous jugez pourtant incapables de le faire) ont ainsi entre les mains l'occasion de recréer des lieux meilleurs, ils réussissent dans la mesure où ils laisseront d'autres prendre les décisions!

Nous avons chez Desjardins une toute autre façon de comprendre la décentralisation et la démocratie. Nous ne cherchons pas à leur imposer ce que des «élites» ou des prétendus experts trouvent beau. Nous croyons plutôt que ces gens qui habitent un milieu savent ce qui leur convient, d'autant plus qu'ils ont toujours la sagesse de se faire conseiller et de se faire aider. Mais, finalement, ce sont eux qui prennent les décisions. Nous préférons faire confiance à nos gens pour qu'ils se construisent un milieu de vie à leur goût, un milieu qu'ils aiment et qu'ils trouvent beau. Et c'est cette confiance aux gens et le respect de leur autonomie et de leur liberté qui explique en grande partie «ce développement phénoménal» que vous avez eu l'amabilité de souligner.

Réplique

Le mauvais exemple

Puisque le président du Mouvement Desjardins semble indigné au point de me provoquer en duel, je lui propose un troc. Qu'il me fasse parvenir 20 photos de caisses populaires construites par ses membres (et non recyclées d'édifices anciens) qui se distinguent vraiment, soit par leur intégration harmonieuse au style patrimonial ou aux caractéristiques physiques d'une région, soit par un style un peu innovateur, qui correspondrait aux tendances architecturales fortes de leur époque de construction. Comme il y a plus de 1300 caisses populaires au Québec, ce n'est pas beaucoup demander. En contrepartie, je m'engage à les publier pour que nos lecteurs en jugent, à consulter des architectes respectés, et à faire amende honorable s'ils me donnent tort.

En attendant, ce qui me désespère le plus, ce n'est pas le style des caisses, mais la défense que M. Béland en fait. Non, je n'ai pas insulté «le bon goût des Québécoises et des Québécois qui œuvrent dans les caisses». Car je me serais insulté moi-même.

Tous les étés de ma jeunesse j'ai travaillé dans une caisse dont j'étais certainement «fière» sans jamais penser que ses agrandissements par raboulinages faisaient problème. Aujourd'hui, parce que c'est une sensibilité qui s'apprend, je ne doute pas que le grand immeuble de cette caisse se situe entre «le quelconque et le hideux», ce qui n'enlève rien au mérite de ceux qui la dirigent et en ont hérité. Advenant un glissement qui l'expédierait au fond du lac Osisko, j'espère toutefois qu'elle serait reconstruite avec plus de grâce, de recherche, de souci de son environnement, de volonté de redonner une personnalité au paysage bâti québécois. Plutôt que de ressembler par exemple à celle de Knowlton, apparue récemment aux vifs abords d'un gracieux village loyaliste où son bloc de briques ceinturé d'un parking asphalté semble sortir du catalogue des insignifiances commerciales des plus plates banlieues américaines.

N'en déplaise à son président, tel est le plus souvent le modèle Desjardins d'occupation des lieux. Je n'ai nullement suggéré que le siège social du Mouvement impose

des choix esthétiques; je regrette qu'il n'en ait aucun souci, qu'il ne soit pas un animateur, et encore moins un exemple. Ce ne sont pas les caisses locales, en effet, qui ont permis l'année dernière le massacre de la devanture du Complexe Desjardins en permettant à un Music World d'installer la protubérance criarde de son enseigne et de ses couleurs sur une façade que ses architectes avaient volontairement voulue sobre et même sévère. Sans compter que cette raison sociale, acceptée et désormais soutenue par Desjardins, détruit le symbole originel de l'immeuble inauguré en 1976, témoin du rattrapage financier et économique des Québécois de langue française. C'est cela aussi, un site déformé par l'incurie.

J'ignore qui pourrait être «fier» de cette décision certes «autonome» mais je ne crois pas qu'il soit «élitiste» d'en trouver le résultat vulgaire, offensant, et même hideux. Je souhaite simplement que les caisses locales, dont celle de La Baie que j'évoquais avec sympathie, fassent mieux quand elles en auront l'occasion.

Lise Bissonnette

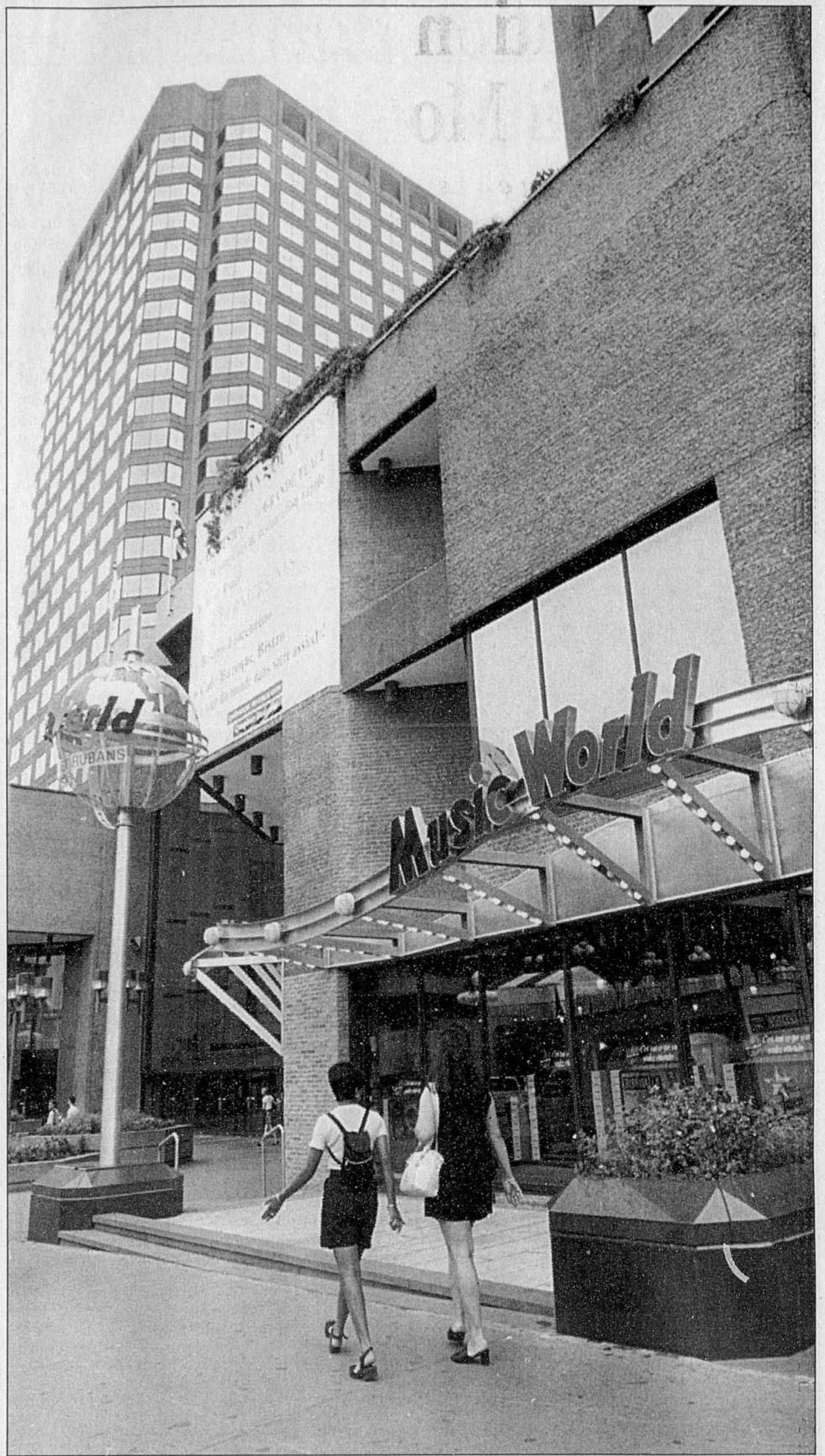


PHOTO JACQUES GRENIER

«Ce ne sont pas les caisses locales, en effet, qui ont permis l'année dernière le massacre de la devanture du Complexe Desjardins en permettant à un Music World d'installer la protubérance criarde de son enseigne et de ses couleurs sur une façade que ses architectes avaient volontairement voulue sobre et même sévère.»

Les orphelins de Duplessis

L'inaccessible justice

Ce qui est ici en cause, hier comme aujourd'hui, c'est un vieux préjugé: le peu de crédibilité intellectuelle des plaignants

BRUNO ROY

Dans son enfance, l'auteur a été déclaré arriéré mental. Il est aujourd'hui écrivain et président du Comité des orphelins et des orphelines institutionnalisés de Duplessis

Le 25 mars 1996, concernant le traitement du volet criminel du dossier des orphelins et orphelines de Duplessis (il y a eu de nouveaux développements), j'ai demandé au Procureur général et ministre de la justice, Paul Bégin, de rouvrir le dossier des 321 plaignants qu'il a toutes rejetées il y a plus d'un an, plaintes relatives à des mauvais traitements ou à des agressions sexuelles.

Or, le 6 mai dernier, par la voie de son directeur de cabinet, M^r Mathieu Roy, j'ai reçu la réponse suivante: «La Direction générale des affaires criminelles et pénales en arrive à la conclusion que vos allégations sont non fondées en faits et en droit et qu'il n'y a aucun motif pouvant nous justifier de donner suite à votre demande de réexamen de l'ensemble des plaintes portées dans cette affaire. Le traitement du volet criminel de ce dossier est donc clos.»

Il faut savoir que l'examen de ma demande de réouverture a été confié à la Direction générale des affaires criminelles et pénales. Or, c'est cette même Direction qui juge de la recevabilité ou non de ma requête qui dénonce, je le rappelle, le comportement de certains enquêteurs et conteste les raisons qui justifient leur rejet. Voilà pourquoi, pour nous, le dossier n'est pas clos.

En effet, devant le rejet de leur plainte par la Direction générale des affaires criminelles et pénales, deux d'entre eux, Guy-Marc Royal et Antoine Cérant, ont présenté à nouveau leurs plaintes, mais cette fois, d'abord devant le juge Joel Guberman (pré-enquête), puis devant le juge Jean B. Falardeau. Contrairement au Procureur général, tous deux ont conclu qu'il y avait matière à procès.

Malheureusement, en raison de son décès, la plainte de Guy-Marc Royal fut automatiquement retirée. Quant à la plainte d'Antoine Cérant, elle fut entendue par le juge Claude Vaillancourt et connu son aboutissement le 29 février 1996 en raison d'un plaidoyer de culpabilité de la part de l'accusé. En effet, Georges Burton a reconnu avoir attenté à la pudeur du plaignant, ayant ainsi commis l'acte criminel prévu à l'article 148 du code criminel. Ici, pour la première fois, c'est important de le souligner, la preuve émane du processus judiciaire lui-même, non plus des plaignants.

Le ministre Bégin est bien placé pour le savoir: c'est en regard des exigences posées par les règles de droit applicables en matière criminelle que l'évaluation de la preuve doit être faite. Qui, du Procureur général, du juge Guberman, du juge Falardeau ou du juge Vaillancourt, interprète mal les règles de droit en matière criminelle? Trois jugements de cour ont indiqué que les allégations étaient fondées en faits et en droit. Si, de part

et d'autre, l'interprétation des règles de droit est juste, comment le ministre de la justice peut-il en arriver à une décision contraire?

Des enquêtes douteuses

Une victime (autre que Cérant et Royal déjà mentionnés) explique, lors de son enquête, que le moniteur (je résume) «rentra dans ma cellule et il me mettait la camisole de force, ça me faisait mal. Par la suite, il m'a enclulé à plusieurs reprises. Je n'avais pas le choix car il m'avait frappé. Suite à ces relations, j'ai subi des traitements à Saint-Jean-de-Dieu car j'avais des pédoncules». Quelle fut la question de l'enquêteur: «Pourquoi avez-vous consenti à faire ces choses avec X...?» Notez que l'enquêteur présume du consentement du plaignant alors que ce dernier portait une camisole de force et qu'il était battu.

De plus, lorsqu'un enfant est sodomisé avec violence, qu'il est envoyé à l'hôpital pour «réparer» son rectum déchiré, qu'un médecin suggère une opération pour fins de «cautérisation des fissures anales», il doit bien y avoir un dossier médical quel que part pour constituer une preuve indépendante. Une chose est sûre, en tout cas, la question de l'enquêteur semble reconnaître les faits mais refuse de reconnaître la victime. On préfère laisser croire, à l'instar des autorités religieuses, que ce même enfant blessé qui loge aujourd'hui dans un corps d'adulte, dit n'importe quoi.

Ce qui est ici en cause, hier com-

me aujourd'hui, c'est un vieux préjugé: le peu de crédibilité intellectuelle des plaignants. Les enfants de Duplessis, a estimé le ministre de la Justice, sont dans «l'incapacité de témoigner». Certes, dans plusieurs cas, il y a une cause réelle à cette dite «incapacité» qui résulte de l'état de sous-développement intellectuel et social dans lequel, il y a plus de 30 ans, les plaignants dont on parle ont été maintenus. Ce qui constitue la cause première à cette «incapacité» devient aujourd'hui un empêchement à l'obtention d'une justice équitable. Pour les enquêteurs, toutefois, c'est un alibi commode, irrecevable quant à moi, voire immoral.

En fait, l'on confond «incapacité de témoigner» et «absence de langage». Un enquêteur, par exemple, demande à un plaignant s'il a été agressé sexuellement. Le plaignant répond que oui: «il a rentré dans mon derrière». Plus tard, dans la même entrevue, le même enquêteur revient sur le sujet. «Avez-vous été sodomisé?» Le même plaignant répond, sans comprendre le sens réel du mot, «Jamais!». Incapacité de témoigner? L'enquêteur a-t-il pris soin d'expliquer le sens du mot sodomiser? L'incompréhension d'un mot peut-elle, en matière de justice, invalider l'ensemble d'un témoignage?

L'impossible justice

Informé de la situation, le protecteur du citoyen a lui-même jugé «scandaleux» le traitement qui était fait à notre groupe. «Ces gens, a-t-il déclaré, ont eu recours aux tribunaux pour faire reconnaître qu'ils ont été victimes d'injustices et on n'a pas pu les entendre sur le fond. Le Pro-

cureur général, déplore encore M^r Jacoby, conteste leur réclamation de concert avec les institutions visées» (Le Devoir, 17 décembre 1995).

L'enjeu réel est là: l'accès normal à la justice. Dans le dossier des orphelins de Duplessis, c'est ça qui est empêché. Cet empêchement continue de maintenir, jusqu'à preuve du contraire, un climat d'obstruction qui, historiquement, au plan religieux, politique et médical, a marqué et marque toujours le dossier des orphelins de Duplessis.

Dans le dossier des orphelins de Duplessis, tant pour le volet criminel que pour le volet civil, tout n'a pas été correctement fait. Les plaignants luttent contre un système qui s'auto-protege. La justice a au moins cela de bon pour qui la contrôle: elle sanctionne le pouvoir institutionnel. Quand le silence entretient le mensonge des uns et nie la vérité des autres!

Compte tenu de la fragilité psychologique des plaignants, de la crainte «environnementale» (l'appareil judiciaire), d'une certaine absence de langage, l'ampleur des traumatismes psychiques, une mauvaise préparation psychologique, l'habitude de leur silence, il est clair que la plupart des plaignants ont été intimidés.

Nous pensons que les conditions de l'interrogatoire n'ont pas permis la sécurité psychologique nécessaire au déroulement de l'enquête. Pourquoi, après enquête, incombe-t-il encore à eux, si collectivement démunis, de porter le fardeau si lourd de l'absence de preuves alors que les faits montrent le contraire? Pourquoi empêche-t-on que s'établisse sur la place publique, une fois pour toute, leur crédibilité?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paul de des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Sylvain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique LeHeureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Despatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR (vice-président Marcel Couture (président), Roger Boisvert (receveur exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

BOURQUE «*Tout se fait en vase clos*»

SUITE DE LA PAGE 1

m'inquiète.»

Daniel Boucher, conseiller démissionnaire de Vision Montréal, remet en question la démarche du maire à cet égard. Il accuse Pierre Bourque de manquer de transparence. «Tout se fait en vase clos, dit-il. On n'a jamais été mis dans le coup sur la question de la privatisation et on l'a demandé et redemandé.»

Les informations sur la privatisation des services municipaux ont été données au compte-gouttes jusqu'à maintenant. La Commission de l'administration et des services aux citoyens doit se pencher sur la question à l'automne, a récemment appris *Le Devoir*, sans plus.

Daniel Boucher n'est pas surpris outre mesure du mystère qui entoure les projets de l'administration municipale. «Ça fait partie de la personnalité de Pierre Bourque, dit-il. Il est tout seul, il fonctionne tout seul.»

Renié, le programme?

Le programme de Vision Montréal, rédigé en deux mois par les Jean Roy, Gilles Bonin, Renée Bédard et autres, poursuivait trois objectifs fondamentaux: permettre la relance de la métropole en allégeant le fardeau fiscal des Montréalais, assurer une bonne administration et améliorer la qualité de vie des Montréalais.

Après les huit années de pouvoir de Jean Doré, qui s'était employé, avec le secrétaire général Pierre Le François, à mettre en place des structures complexes à la Ville de Montréal, il apparaissait nécessaire pour la jeune Vision Montréal d'alléger l'appareil et de décentraliser les services.

Le parti et son chef avaient promis, une fois au pouvoir, de recentrer l'action de la ville autour de ses missions fondamentales, de déconcentrer la prise de décision, de responsabiliser le citoyen et d'offrir de meilleurs services à meilleurs coûts.

Selon Sammy Forcillo, vice-président du comité exécutif, l'équipe de Pierre Bourque peut être fière. «On a eu le courage et la volonté de réduire le budget, se réjouit-il. Ça ne s'est jamais vu à l'Hôtel de Ville.»

Mais contrairement à Sammy Forcillo, Gilles Bonin et Jean Roy, les maîtres à penser du programme, affirment d'ores et déjà que Pierre Bourque a «renié» le «livre blanc» qui lui avait permis de se faire élire.

«Il doit assez s'en foutre, fulmine Gilles Bonin. Je n'ai pas l'impression qu'il se sent lié par ça.» L'ancien conseiller de Vision Montréal Hubert Deraspe est du même avis. «Il y a eu un programme à Vision Montréal parce que ça nous en prenait un, dit-il. Si on avait pas été obligé, on n'en aurait pas eu.»

Marc-André Roche, un militant de Vision Montréal, laisse entendre de son côté que les conseillers n'ont pas toujours la chance de jouer leur rôle en première ligne. «On parlait de [...] responsabiliser les élus, faire en sorte qu'ils ne soient plus juste un *rubber stamping*, essayer de redonner un peu de dignité à cette fonction de conseiller municipal, se rappelle-t-il. J'ai l'impression qu'il faudrait déconcentrer un peu la prise de décision.»

Remaniement probable

Ce qui n'est qu'une «impression» pour Marc-André Roche est une certitude pour Daniel Boucher. Selon le conseiller dissident de Vision Montréal, les élus ne sont que des exécutants aux yeux du maire, qui décide «seul». A tous points de vue.

Selon M. Boucher, une dizaine de conseillers remet en question leur adhésion à Vision Montréal, critiquant l'approche centralisatrice du maire et ses carences en tant que chef d'équipe. Parmi les décisions les plus contestées: la nomination de Noushig Eloyan, une inconnue de la politique municipale, à la présidence du comité exécutif au lendemain des élections de novembre 1994.

Depuis le début de son mandat, Mme Eloyan, agent immobilier, n'a pas réussi à asseoir son autorité et sa crédibilité au sein de l'équipe de Vision Montréal. Son principal dossier, le sempiternel conflit avec les employés cols bleus, traîne toujours. Fait à souligner, le maire avait promis à son arrivée à l'Hôtel de Ville qu'il lui faudrait moins de deux mois pour s'entendre avec les cols bleus.

La grogne a pris une telle ampleur que le maire pourrait être tenté de remanier le comité exécutif cet automne. M. Bourque doit de toute façon nommer de nouveaux représentants de Montréal à la CUM pour les deux prochaines années. Il a en outre laissé entendre qu'il voulait donner une nouvelle image à son administration, sans donner davantage de précisions.

«C'est toujours important qu'il y ait du sang nouveau dans une équipe. Il n'y a personne qui peut échapper au renouvellement», avance avec prudence Sammy Forcillo, un canon du comité exécutif. «Après un an et 11 mois, M. Bourque connaît les qualités, les compétences et les aptitudes de chacun, ajoute-t-il. Il a beaucoup de solutions entre les mains.»

«Le meilleur reste à venir»

Congrès, bilan des réalisations (et des promesses non tenues), remaniement à l'exécutif: c'est avec ces trois éléments que le maire Bourque devra composer cet automne une symphonie agréable à l'oreille des Montréalais. Et après? Cap sur 1998, si les matelots veulent bien hisser les voiles.

Mais alors que le maire affirme que «le meilleur reste à venir», ses détracteurs soutiennent qu'il n'a aucune chance d'être réélu. Le politologue Michel Magnan estime que l'administration municipale souffre d'un «manque de crédibilité généralisé» et que le maire est «intellectuellement incompétent».

«C'est une question d'analyse bien objective, explique pour sa part Daniel Boucher. Tu mets toutes les cartes sur la table et tu dis: "non". Il n'y a aucune carte pour gagner, seulement des deux, des trois ou des quatre.»

«Il y a beaucoup de choses bâclées, ajoute Jean Roy. Tout se déroule sans réflexion, sans organisation, sans pensée politique et sociale.»

Il n'en faut pas plus pour amener les observateurs de la scène politique municipale, qui spéculent déjà sur l'identité d'un candidat-messie potentiel — un autre — à la mairie pour 1998.

Bien malgré lui, Alain Chanlat, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, est par contre moins pressé d'enterrer Pierre Bourque.

Lors de la présentation du dernier budget, l'administration Bourque a abaissé le fardeau fiscal de 12,3 % pour la presque totalité des commerçants et industriels et elle a réduit le compte de taxes de 0,7 % pour quatre propriétaires sur cinq du secteur résidentiel.

Le budget de la Ville de Montréal se chiffrait par ailleurs à 1,84 milliard en 1996, contre 1,9 milliard l'année précédente. D'ici 1998, et dans le contexte de la privatisation éventuelle des services municipaux, Sammy Forcillo espère retrancher encore 40 millions dans le budget et baisser encore le compte de taxes des Montréalais. «On est sur la bonne voie pour le faire», lance-t-il.

Elles pourraient être vite oubliées par les contribuables montréalais, les frasques de l'administration Bourque, les relations houleuses avec Québec, la démission de deux conseillers, la tourmente au sein de Vision Montréal, l'improvisation et *tutti quanti*, si allègement du fardeau fiscal il y a.

«Pierre Bourque peut être réélu s'il fait baisser les taxes, affirme en clair Alain Chanlat.

— Est-ce le nerf de la guerre?

— Peu importe les moyens», conclut-il.

(Dernier texte de cette série)

Québec améliore son programme d'aide aux victimes des inondations des 8 et 9 août

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le programme d'aide pour les victimes des pluies diluviennes des 8 et 9 août en Estrie et dans l'Outaouais a été mis en place hier avec des améliorations par rapport aux programmes précédents, a annoncé le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Ce dernier s'attend à ce que les réclamations des onze municipalités touchées par le sinistre atteignent environ un million de dollars. Ces municipalités sont Chartierville, Cookshire, Dutton, La Patrie, Newport, Sherbrooke et St-Isidore-d'Auckland en Estrie, Aylmer, Gatineau et Hull en Outaouais et Mont-Carmel en Mauricie.

En vertu des améliorations, l'aide financière accordée pour l'hébergement temporaire sera applicable dès le premier jour du sinistre (et non à partir du quatrième jour), les dommages aux résidences seront remboursés à 75 % de la valeur de l'évaluation municipale jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (et non plus 50 000 \$), et une somme additionnelle pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ sera disponible pour les meubles.

Comme dans le passé, les dommages aux terrains et les dommages compensables par les assurances privées ne sont toutefois pas couverts, a indiqué hier le ministre Perreault.

Pour les municipalités touchées, les dommages aux biens essentiels seront remboursés selon une échelle tenant compte du nombre d'habitants de l'agglomération. Cette échelle fait en sorte qu'une municipalité comptant 300 habitants et ayant subi des dommages de 300 000 \$

touchera des indemnités de 225 000 \$.

Selon M. Perreault, quelque 80 maisons réparties dans les onze municipalités ont pu être touchées la semaine dernière, pour des dommages qui friseront le million de dollars.

Des formulaires seront disponibles aux cours des prochains jours dans les onze municipalités concernées.

170 millions de dollars

Par ailleurs le gouvernement québécois a décidé de débloquent des fonds pour la reconstruction des infrastructures municipales détruites lors des inondations des 19 et 20 juillet au Saguenay, sur la Côte-Nord et en Haute-Mauricie.

Le décret adopté hier par le conseil des ministres vise à permettre aux municipalités sinistrées en juillet de reconstruire ou remplacer leurs équipements comme les réseaux d'égouts, les aqueducs, d'effectuer le nettoyage des décombres, la réfection des routes municipales, des trottoirs, etc.

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, s'attend à ce que quelque 170 millions soient nécessaires à ces fins.

Déjà plusieurs centaines de millions de dollars avaient été débloqués pour dédommager les individus ayant subi des pertes lors de cette tragédie.

Les municipalités auront jusqu'au 31 décembre prochain pour formuler leurs demandes dans le cadre de ce programme et les travaux devront être réalisés d'ici deux ans.

Un CF-18 s'écrase sur l'île de Baffin

Iqaluit, T.-N.-O. (PC) — Un pilote d'un avion de chasse CF-18 a réussi à s'éjecter de son appareil hier matin avant que celui-ci ne s'écrase au bout d'une piste de décollage à l'aéroport d'Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'avion, qui n'a pu prendre son envol, s'est écrasé contre le principal oléoduc du village. L'impact a ouvert une brèche dans l'oléoduc ce qui a provoqué un violent incendie. Les équipes d'urgence de l'aéroport et du village ont mis près de 45 minutes à contrôler le brasier.

Le pilote de l'avion de 35 millions faisait partie d'une escadrille de la base des Forces armées de Bagotville qui participait à des exercices de NORAD à Iqaluit, sur l'île

de Baffin, à quelque 2000 kilomètres au nord de Montréal.

Le capitaine Ken Welch de Calgary, 28 ans, s'en est sorti avec une légère blessure au genou. Pilote de chasse depuis trois ans, il prenait part à sa première mission.

Des témoins de l'accident ont indiqué que le premier appareil a réussi à décoller. «Mais le deuxième a semblé ralentir et a sorti de la piste. Il n'a jamais décollé; on dirait qu'il venait tout juste d'atterrir», a raconté Pitseolak Nagliniq.

Des enquêteurs ont été envoyés sur les lieux pour enquêter sur les circonstances de cet accident. Aucune explication n'est attendue avant plusieurs semaines.

DÉPORTATIONS Enquêtes infructueuses

SUITE DE LA PAGE 1

«Il y a toutefois un rapport avec le pays d'origine des ressortissants.»

Sans tomber dans des généralités, souligné-t-elle, la majorité des ressortissants illégaux qui «prennent le maquis» le font pour des motifs politiques et économiques. Certains craignent pour leur intégrité physique et leur vie, s'ils sont déportés dans leur pays d'origine, alors que d'autres ne veulent tout simplement pas retourner dans leur pays où les conditions économiques sont exécrables.

Le processus qui détermine si un ressortissant étranger au Canada se verra accorder ou non un statut de résident permanent ou une prolongation d'un visa de séjour est long et laborieux.

Dans le cas d'une réponse négative, un ordre de renvoi est émis à l'endroit du ressortissant et celui-ci est alors convoqué à un bureau d'Immigration Canada. A ce moment, un fonctionnaire de l'Immigration détermine la date et le lieu du départ ainsi que le mode de transport.

Les ressortissants étrangers qui décident de ne pas se soumettre à l'ordre de déportation et d'entrer dans la clandestinité se répartissent en deux catégories.

D'une part, il y a ceux qui ne se présentent pas aux bureaux d'Immigration Canada après y avoir été convoqués par les autorités afin d'y arranger leur condition de départ.

D'autre part, il y a ceux qui prennent la fuite le jour du départ ou dans les jours suivant leur visite à un bureau de l'Immigration pour les arrangements de départ.

Les 1065 personnes qui ont pris la fuite en 1995-1996 sont comprises dans ces deux catégories, mais Immigration Canada (au Québec) n'a pas de statistiques précises relativement à la proportion des deux catégories. Les cas de fuites seraient plus nombreux dans le premier groupe dans une très forte majorité.

Mme Mousseau affirme que les agents d'Immigration Canada n'ont rien à se reprocher. «A partir du moment où un ressortissant est convoqué à un bureau de l'Immigration pour planifier son départ, nous n'avons plus vraiment le contrôle de la situation car les agents de l'Immigration ne suivent pas les gens à la trace», a

expliqué Mme Mousseau, estimant qu'une personne qui désire prendre le large peut le faire sans grande difficulté.

La procédure de renvoi est différente dans le cas des ressortissants qui ont un casier judiciaire ou qui représentent une menace pour la société. Ils sont alors escortés jusqu'à l'aéroport et conduits à leur siège dans l'avion. Dans certains cas, des policiers accompagnent le ressortissant jusqu'à sa destination finale.

Immigration Canada ne dispose pas de statistiques détaillées sur le nombre de fugitifs qui sont retrouvés et renvoyés par la suite dans leur pays chaque année. «Il n'y a pas de chiffres précis à ce sujet car il y a plusieurs étapes dans les enquêtes et elles peuvent durer plusieurs années, souvent sans donner de résultat.»

Lorsqu'un ressortissant prend la fuite, que ce soit avant sa rencontre pour l'arrangement de son départ ou avant son départ en tant que tel, Immigration Canada transfère alors son dossier à une unité d'investigation. Cette unité est formée d'agents d'Immigration Canada qui ont reçu une formation d'enquêteur, mais qui ne sont pas des policiers.

Si, après un certain temps, les recherches s'avèrent infructueuses, Immigration Canada émet un mandat d'arrestation et le dossier de la personne est alors acheminé à tous les corps policiers canadiens (provinciaux et municipaux). Si jamais le fugitif est contrôlé par un policier pour une raison quelconque, il sera mis en état d'arrestation. Il peut être par la suite déporté dans les 48 heures ou voir son dossier révisé le cas échéant. Un arbitre indépendant devra alors trancher afin de déterminer si l'ordre de déportation doit être annulé ou non pour des motifs humanitaires par exemple.

Mme Mousseau a indiqué que les enquêtes aboutissent dans une faible proportion. Elle a expliqué que des recherches se faisaient prioritairement dans les secteurs économiques susceptibles d'embaucher des personnes désirant travailler au noir. Les fugitifs doivent en effet vivre dans la plus grande clandestinité sans aucune activité qui pourrait permettre à la police ou à Immigration Canada de les retracer.

MÉNARD Appel au calme

SUITE DE LA PAGE 1

Il ajoute que c'est le français, et non l'anglais, qui a besoin de protection en Amérique du Nord, ce que la très grande majorité des anglophones qui vivent au Québec reconnaissent volontiers.

Le ministre en a par ailleurs contre des expressions outrancières, qui ne rendent pas justice à la réalité. Il pense en particulier à l'expression «police de la langue» (les *longue troopers* des médias anglophones) pour désigner les inspecteurs chargés de vérifier la mise en œuvre de la loi 86 sur l'affichage commercial. Ce sont des inspecteurs au même titre qu'il y en a en environnement, au travail ou dans l'alimentation, dit-il.

La solution de remplacement à cette inspection, ce serait que tout un chacun dénonce qui il veut, et la situation pourrait rapidement devenir invivable. Quand on parle de police, on évoque des mesures draconiennes, l'arrestation, la prison même. Tout le monde sait bien au Québec que ce n'est pas le cas. Mais on pourrait croire à l'étranger que celui qui enfreint la loi risque la prison. Le

ministre préfère qu'il y ait des inspecteurs bien formés et entraînés à exercer leur jugement, dont la priorité n'est pas de punir mais d'aider les gens à respecter la loi.

«Rien ne justifie, insiste M. Ménard dans les deux langues, qu'on se rende sur des tribunes étrangères pour publiciser nos problèmes linguistiques et donner l'image d'un pays non civilisé qui prend des mesures extrêmes en matière de langue. Les droits de la population anglophone ne sont pas menacés au point de causer un boycottage d'une ville où des anglophones vivent et essaient de trouver des emplois.»

Très préoccupé, M. Ménard appelle les deux communautés au calme. Le boycottage anglophone risque de nuire à tout le monde, à commencer par ceux que l'on prétend défendre et aider. Et il en incite d'autres à prendre des mesures aussi radicales, dans l'autre sens (allusion à Gilles Rhéaume). Il faut que cette guerre linguistique diminue. Elle est mauvaise en soi, elle est nuisible à tout le monde. Et elle incite à d'autres mesures radicales que la situation objective ne commande vraiment pas, conclut le ministre.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559